

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2027

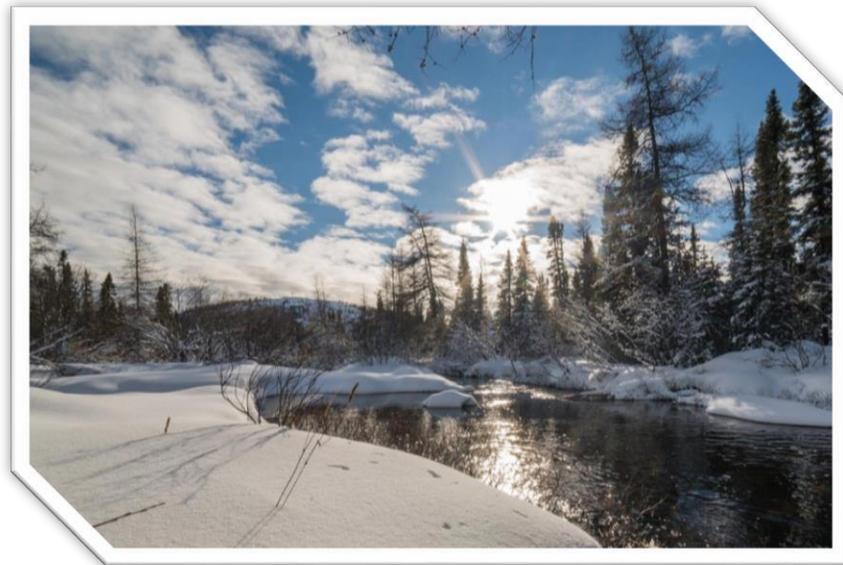


TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE ET ENJEUX.....	1
2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	2
2.1	GÉOGRAPHIE ET ACCESSIBILITÉ.....	2
2.1.1	Description de la MRC.....	2
2.1.2	Affectations du territoire	3
2.2	DÉMOGRAPHIE.....	6
2.3	PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES	7
2.4	DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE	8
2.4.1	Ville de Fermont	9
2.4.2	Ville de Schefferville.....	9
2.5	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	12
2.5.1	Ville de Fermont	12
2.5.2	Ville de Schefferville.....	13
3	RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	15
3.1	LISTE DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PGMR	15
3.2	GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET TYPES DE MATIÈRES PRODUITES	15
3.3	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS ET ENTENTES	17
3.4	ENTENTES.....	18
3.5	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	19
4	PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC.....	21
4.1	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR	21
4.2	INSTALLATIONS DE GMR SUR LE TERRITOIRE.....	25
4.2.1	Écocentres	25
4.2.2	Lieu d'enfouissement en tranchées (LEET)	28
4.2.3	Lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN)	29
4.2.4	Centre de traitement des matières organiques.....	29
4.2.5	Centre de transfert des matières résiduelles	29
4.3	MODE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	30
4.3.1	Collecte des déchets.....	30

4.3.2	Collecte des matières recyclables.....	32
4.3.3	Collecte des matières organiques	32
4.3.4	Collecte des encombrants.....	32
4.3.5	Récupération de textile et autres	33
4.3.6	Autres collectes	33
4.4	GESTION DES BOUES.....	33
4.4.1	Boues d'épuration municipales.....	33
4.4.2	Boues de fosses septiques	34
4.4.3	Gestion des boues sur les terres publiques.....	34
4.5	PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ).....	34
5	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CANIAPISCAU.....	36
5.1	MÉTHODOLOGIE UTILISÉE.....	36
5.2	RÉSULTATS GLOBAUX	38
5.3	SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	39
5.4	SECTEUR ICI	41
5.5	SECTEUR CRD	43
5.6	RÉSIDUS INDUSTRIELS	43
6	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	45
6.1	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PGMR	45
6.2	PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX	46
6.2.1	Pression citoyenne.....	46
6.2.2	Autonomie régionale	46
6.2.3	Gouvernance	46
6.2.4	Conditions météorologiques.....	47
6.2.5	Pénurie de main-d'œuvre.....	47
6.3	PRINCIPAUX CONSTATS DE LA SITUATION ACTUELLE.....	47
6.3.1	Secteur résidentiel/municipal.....	47
6.3.2	Secteur ICI et Secteur CRD	48
6.4	COMITÉ DE CONCERTATION DU PGMR.....	48
7	ÉNONCÉS DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	49

7.1	OBJECTIFS DE LA MRC	49
7.2	SCÉNARIO D'ÉLIMINATION À 10 ANS	50
7.3	PLAN D'ACTION	52
8	SURVEILLANCE ET SUIVI	62
	ANNEXE 1 — FICHES SUR LES MESURES DU PLAN D'ACTION	63
	ANNEXE 2 — ORGANISATION DES COLLECTES MUNICIPALES	79
	ANNEXE 3 — PRÉSENTATION DU PROJET DE COMPOSTAGE DE SCHEFFERVILLE	80

LISTE DES TABLEAUX

	Tableau 1 : Données territoriales et démographiques de la MRC de Caniapiscau.....	6
	Tableau 2 : Projectifs démographiques pour la MRC de Caniapiscau	8
	Tableau 3 : Portrait du territoire, nombre de logements sur le territoire	10
	Tableau 4 : Nombre d'habitants par groupe d'âge.....	11
	Tableau 5 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés en 2015.....	11
	Tableau 6 : Revenu total médian des ménages en 2015	12
	Tableau 7 : Principaux générateurs de matières résiduelles.....	16
	Tableau 8 : Type d'activités en GMR et responsables	18
	Tableau 9 : Règlements municipaux.....	19
	Tableau 10 : Tarifs pour la disposition des matières résiduelles pour les entreprises.....	20
	Tableau 11 : Liste des organismes et entreprises œuvrant en GMR.....	22
	Tableau 12 : Matières résiduelles acceptées aux écocentres de Fermont et de Schefferville.....	27
	Tableau 13 : Organisation des collectes de déchets.....	31
	Tableau 14 : Synthèse de la méthodologie utilisée pour l'inventaire à Fermont.....	37
	Tableau 15 : Inventaire global des matières résiduelles de la MRC de Caniapiscau	38
	Tableau 16 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur résidentiel	40
	Tableau 17 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur ICI	41
	Tableau 18 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur CRD.....	43
	Tableau 19 : Inventaire des résidus industriels (tonnes/an)	44

Tableau 20 : Objectifs généraux proposés par le PGMR 2003	45
Tableau 21 : Objectifs régionaux de la MRC de Caniapiscau	49
Tableau 22 : Projection démographique 2016-2031	50
Tableau 23 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans	51
Tableau 24 : Projections des matières résiduelles éliminées en 2019 et 2029 par type de matières.....	51
Tableau 25 : Synthèse des orientations et des mesures proposées au PGMR	53
Tableau 26 : Estimation des coûts des mesures associées au PGMR par année pour Fermont	58
Tableau 27 : Estimation des coûts des mesures associées au PGMR par année pour Schefferville.....	59
Tableau 28 : Revenus et coûts de mise en œuvre du PGMR.....	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du territoire de la MRC de Caniapiscau.....	3
Figure 2 : Carte des grandes affectations du territoire.....	5
Figure 3 : Variation de la population entre 2001 et 2016	7
Figure 4 : Répartition des emplois en 2012 à Fermont	13
Figure 5 : Répartition des emplois en 2012 à Schefferville	14
Figure 6 : Répartition de la génération des matières résiduelles selon la provenance.....	39
Figure 7 : Répartition de la génération des matières résiduelles — Secteur résidentiel	41
Figure 8 : Répartition de la génération des matières résiduelles — Secteur ICI	42

ABREVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
AMMC	ArcelorMittal Mines Canada
CISSS	Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LEMN	Lieu d'enfouissement en milieu nordique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEET	Lieu d'enfouissement en tranchée
LEDCE	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	MRC de Caniapiscau
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RREEMR	Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TM	Tonnes métriques
TMH	Tonnes de matières humides

1 CONTEXTE ET ENJEUX

En 2003, la MRC de Caniapiscau adoptait son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Depuis, des mesures ont été appliquées, mais les objectifs ont changé et évolué. Ainsi, selon la Loi sur la qualité de l'environnement, toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un PGMR. Qui plus est, le plan de gestion doit être révisé tous les sept ans par le conseil et celui-ci doit adopter, par résolution et au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur, un projet de plan révisé. Par conséquent, la MRC de Caniapiscau doit présenter un plan de gestion révisé dès maintenant afin de pallier la réalité d'aujourd'hui et de se conformer à la loi.

La gestion des matières résiduelles dans une région aussi éloignée que la nôtre requiert toutefois des façons de faire différentes des autres régions du Québec et des grands centres. Par exemple, nous utilisons toujours un lieu d'enfouissement en tranchée tel que le permet l'article 87, paragraphe 5 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. De plus, l'incinération à ciel ouvert est encore permise pour le secteur de Schefferville selon les mêmes exclusions réglementaires.

Nonobstant ces dispositions particulières, la révision du PGMR de la MRC de Caniapiscau devra fixer des objectifs qui soutiennent ceux énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et dans le plan d'action 2020-2027 qui s'y rattache en plus de définir les mesures qui seront entreprises pour atteindre ces objectifs. Elle doit également permettre de guider les efforts de réduction des déchets de manière réfléchie et efficace.

Le PGMR concerne autant les citoyens, les industries, les commerces que les institutions. Les intervenants de chacun des secteurs devront travailler en collaboration afin de réduire à la source, d'établir ou de faciliter les filières de recyclage et de revalorisation. L'établissement des actions servant à l'atteinte des premiers objectifs devra s'effectuer dès que possible pour des résultats, et ce, dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé.

La présente révision envisage les objectifs nationaux fixés par le plan d'action 2020-2027 et décrits ci-dessous :

- Réduire à 525 kilogrammes ou moins la quantité de matières résiduelles par habitant.
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Néanmoins, il sera également opportun de considérer le futur plan d'action du gouvernement et nous sommes conscients qu'il faudra s'ajuster et prévoir de nouvelles actions pour atteindre les nouveaux objectifs qui seront déposés.

2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

2.1 GÉOGRAPHIE ET ACCESSIBILITÉ

2.1.1 Description de la MRC

La MRC de Caniapiscau est située au nord-est du Québec. Elle est bornée à l'est par la frontière du Labrador, au nord par le territoire de l'administration régionale Kativik, à l'ouest par la MRC du Fjord-du-Saguenay et par le Gouvernement régional d'Eeyou Isthchee Baie-James et au sud par les MRC de Sept-Rivières et Manicouagan. Le territoire de la MRC de Caniapiscau couvre une superficie de plus de 81 000 km². De par sa localisation, entre le 51^e et le 55^e parallèle, celle-ci a également comme caractéristique d'être la MRC située la plus au nord du Québec. Caractérisé par la taïga, le territoire est situé dans une zone de transition végétale, c'est-à-dire entre la toundra plus au nord et la forêt boréale plus au sud. L'épinette noire avec le tapis de lichens fait partie intégrante du paysage.

La MRC de Caniapiscau compte deux municipalités, soit Fermont et Schefferville visées par le présent PGMR, en plus de quatre territoires non organisés, Rivière-Mouchalagane, Caniapiscau, Lac-Juillet et Lac-Vacher. Fait important à noter, il n'y a aucune route qui communique entre les deux municipalités et la distance qui les sépare à vol d'oiseau est de 250 kilomètres. Nous pouvons accéder au secteur de Fermont par la route 389, à partir de Baie-Comeau. Toutefois, cette route, très sinueuse dans un relief montagneux, n'est pas asphaltée complètement. À certains endroits, la vitesse est réduite, à d'autres, on franchit des ponts en alternance. En période estivale, la poussière et la détérioration des portions non asphaltées augmentent les risques d'utilisation. Il est également possible de s'y rendre en avion en atterrissant à l'aéroport de Wabush. Par contre, nous accédons au secteur de Schefferville par avion ou par train seulement à partir de Sept-Îles ou de Labrador City dans la province de Terre-Neuve et Labrador. Les réserves autochtones de Matimekosh–Lac John ainsi que la terre réservée naskapie de Kawawachikamach sont enclavées dans le territoire de la MRC, mais n'en font pas juridiquement partie.

Transport Ferroviaire Tshiuetin offre le service de transport de Sept-Îles à Schefferville. Les passagers peuvent choisir d'arrêter à la station d'Emeril Junction située dans la province de Terre-Neuve et Labrador. La distance à parcourir par la suite à voiture jusqu'à Fermont est de 90 kilomètres. À noter que ce chemin de fer, nommé QNS&L, assure aussi le transport de marchandises et du minerai pour Minerai de Fer Québec (MFQ). De plus, un autre chemin de fer relie le Mont-Wright (Fermont) à Port-Cartier, mais aucun passager ne peut utiliser ce train, seule la marchandise relative aux besoins de la mine du Mont-Wright y est transportée. Il y a un seul lien routier entre les deux chemins de fer, soit à la hauteur du Mont-Wright et de Labrador City. Ces éléments de notre système routier et le contexte d'éloignement entre les deux secteurs ont un impact significatif important sur la bonne gestion des matières résiduelles dans notre MRC.

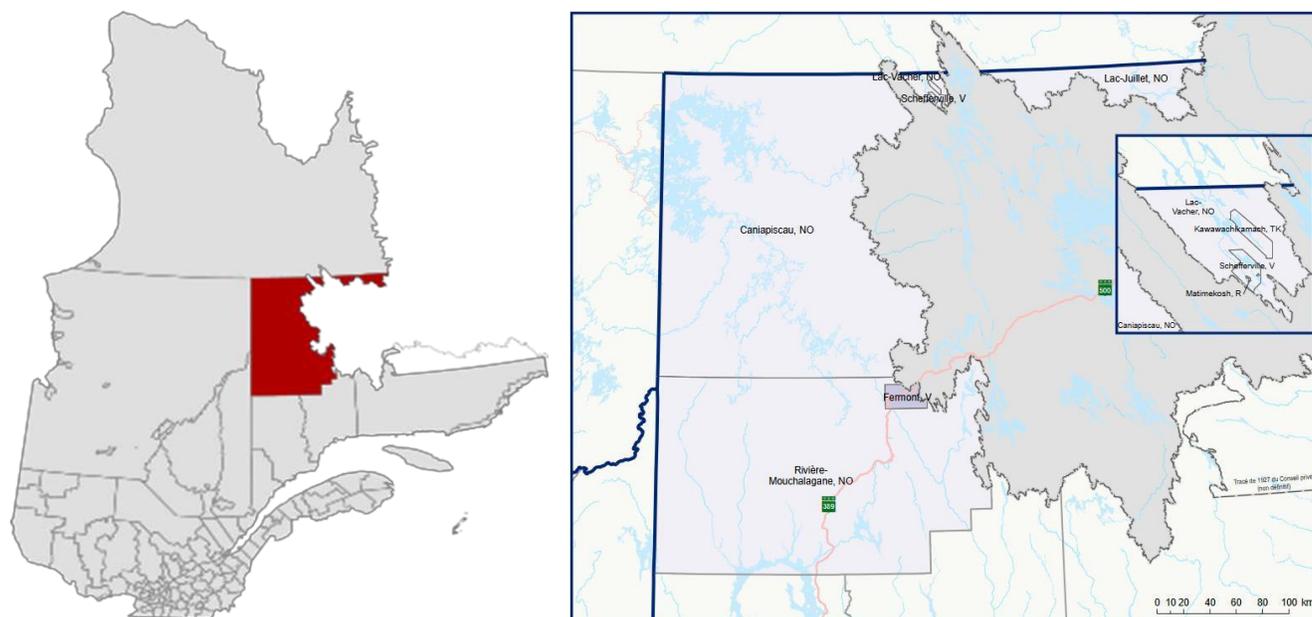


Figure 1 : Localisation du territoire de la MRC de Caniapiscau

2.1.2 Les affectations du territoire

Le territoire de la MRC de Caniapiscau est divisé en cinq grandes affectations : minière, récréation, ressource, conservation et urbaine. En ce qui concerne l'affectation « minière », bien qu'il y ait à proximité de Fermont les Carrières boréales de quartz de la compagnie Polycor, les activités minières en cours sont principalement axées sur l'exploitation du minerai de fer. Pour ce qui est de l'affectation « récréation », des territoires réservés à ces fins permettent la pratique d'activités de loisir en milieu nordique tant pour les résidents que les touristes. Et on ne peut passer sous silence qu'une partie du massif des monts Groulx fait partie du territoire de Caniapiscau et offre aussi la possibilité de pratiquer des activités de plein air. D'autre part, c'est presque la totalité du territoire de la MRC non affectée à une autre vocation qui fait partie de l'affectation « ressource », à l'exception d'une portion de la partie nord qui est aussi régie par les dispositions des conventions de la Baie-James et du Nord-Est québécois. Quant à l'affectation « conservation » cette affectation regroupe les aires protégées, les aires protégées projetées, les réserves aquatiques, les réserves aquatiques projetées, les refuges biologiques et les écosystèmes forestiers exceptionnels. Finalement, l'affectation « urbaine » représente 5,69 km² et ne comprend pas les réserves autochtones. Celles-ci occupent environ 5,13 km². C'est donc seulement une superficie d'environ 10,82 km² qui est occupée par les citoyens en ne tenant pas compte des terrains de villégiature qui sont occupés pour la plupart qu'occasionnellement.

En effet, Les locataires de ces terrains de villégiature vont passer une fin de semaine de temps en temps ou lors des vacances. Ceux-ci apportent avec eux leurs déchets en ville à leur départ de leur emplacement de villégiature. Notons la présence d'un dépotoir clandestin à proximité de l'ancienne Ville de Gagnon dans le territoire non organisé de Rivière-Mouchalagane. La MRC de Caniapiscau va se pencher sur les options possibles pour éliminer ce dépotoir dans les années à venir. Pour ce faire, nous avons déjà entrepris des discussions avec l'organisme Environnement Côte-Nord qui peut nous aider dans nos démarches.

La Figure 2 démontre bien les cinq grandes affectations.

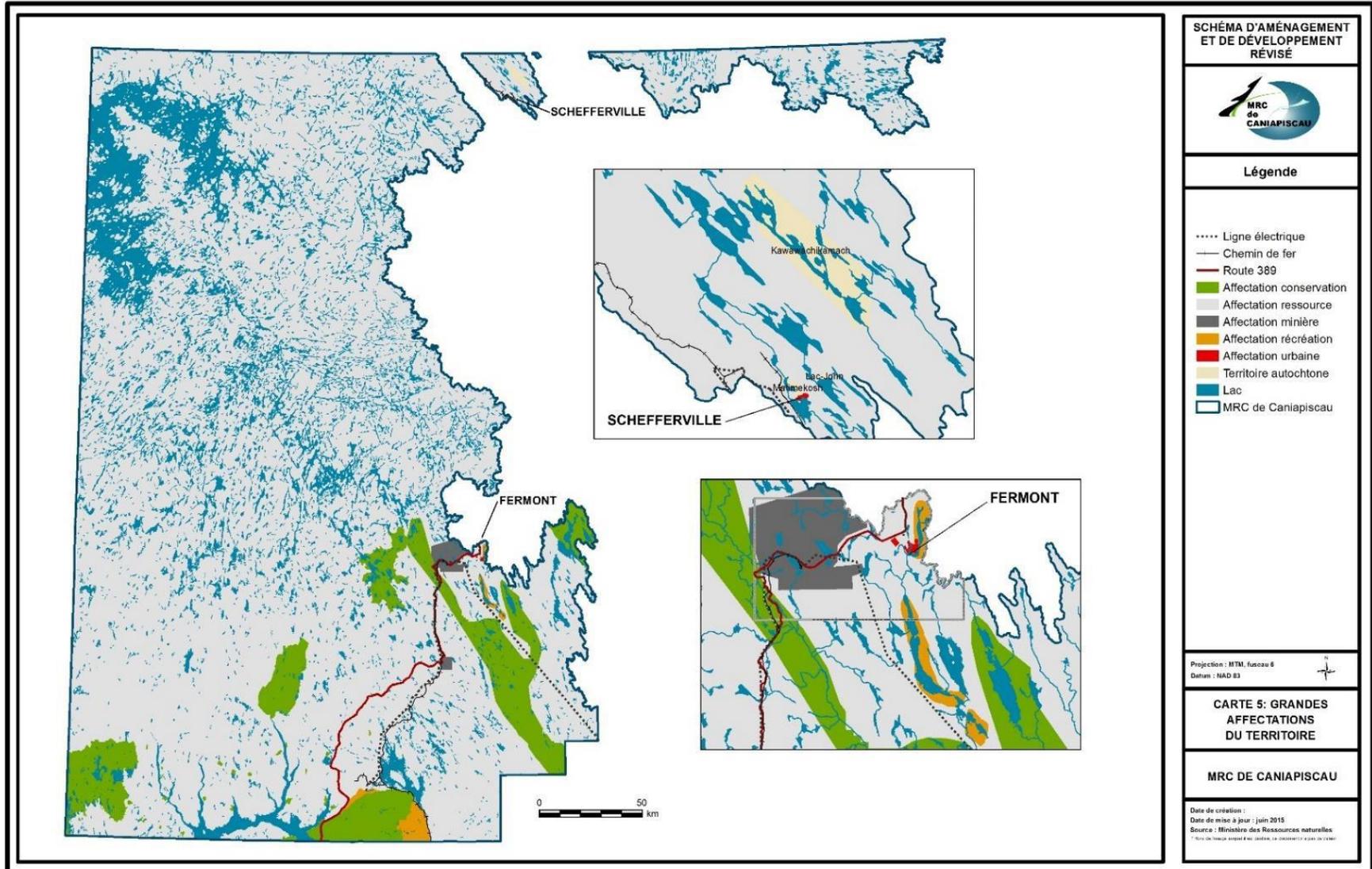


Figure 2 : Carte des grandes affectations du territoire

2.2 DÉMOGRAPHIE

La Ville de Fermont représente la communauté la plus peuplée de la MRC de Caniapiscau. Sa population est composée d'habitants résidents et non-résidents. En effet, quelque mille trois cents personnes travaillent dans la région sans y vivre en permanence, c'est-à-dire sur un horaire de travail « *fly-in/fly-out* ». Le Tableau 1 résume la population des municipalités présentes sur le territoire de la MRC ainsi que la superficie et la densité par habitant.

Tableau 1 : Données territoriales et démographiques de la MRC de Caniapiscau

Nom	Type	Population (2021)	Superficie (km ²)	Densité (hab. /km ²)
Municipalités locales / Communautés				
Fermont	Ville	2 439	451,80	5,4
Schefferville	Ville	157	28	5.6
Kawawachikamach	Communauté	639	41	15.66
Matimekosh-Lac John	Communauté	619	0,65	960
Territoires non organisés				
Caniapiscau		-	29 969,36	-
Lac-Juillet		-	2 913,27	-
Lac-Vacher		-	479,02	-
Rivière-Mouchalagane		-	31 026,85	-

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

En ce qui concerne Fermont, entre 2001 et 2021, le taux de variation de la population a suivi le cycle du marché du fer. Le principal employeur a connu des années difficiles, le nombre d'employés a diminué et la population a chuté. À la reprise du marché, en 2008 et avec le prix à la tonne qui avait presque doublé, les projets miniers ont afflué et ont nécessité davantage de main-d'œuvre. Entre 2006 et 2011, la population a alors connu une recrudescence de 9,2 %¹. De 2011 à 2016, le prix du fer a diminué et la mine de fer du Lac Bloom (Cliffs Natural Resources) a fermé ses portes, le boom minier n'étant plus.

Lors du recensement de 2020 de Statistique Canada, les populations de Schefferville et de Matimekosh-Lac John s'établissaient respectivement à 155 et 613 individus, une diminution de 27,3 % à Schefferville et une augmentation de 9,2 % pour Matimekosh-Lac John depuis 2011. Quant à la population de

¹ Profil démographique et socioéconomique, Fermont 2015, p.7. Et recensement de Statistique Canada.

Kawawachikamach, celle-ci s'établissait à 601 personnes, une augmentation de 2,5 % par rapport à 2011. Le taux de variation de la population des deux nations autochtones ne cesse de croître alors que celui de Schefferville diminue.

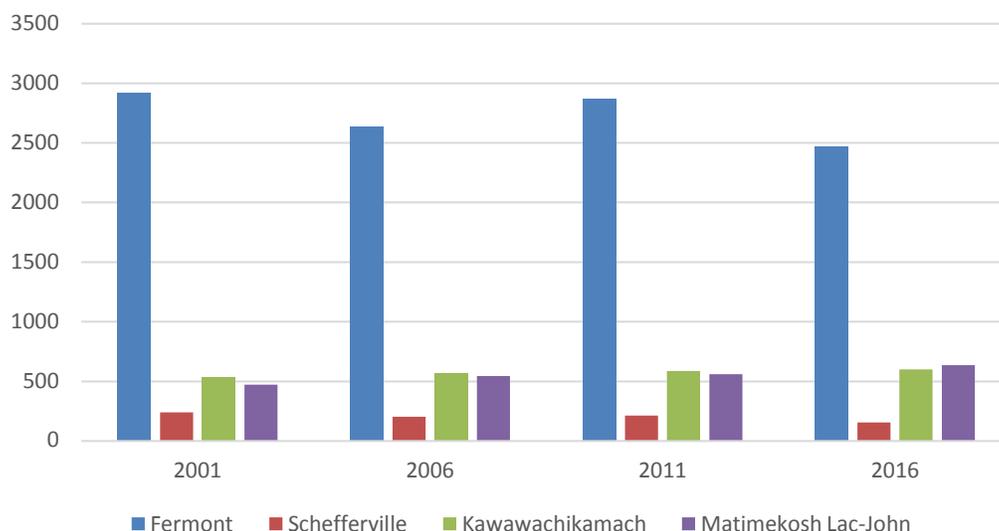


Figure 3 : Variation de la population entre 2001 et 2016

2.3 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Les projections démographiques réalisées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sont présentées au Tableau 2, afin d'être en mesure de constater l'évolution de la population au cours des dernières années et celles à venir.

D'après le recensement, la population de la MRC de Caniapiscau tend à décroître comme c'est le cas de la région administrative de la Côte-Nord. À noter qu'à ce jour, ArcelorMittal Mines Canada prévoit exploiter jusqu'en 2045 (environ), alors que Minerai de Fer Québec prévoit exploiter encore 40 ans. Cependant, ces aléas peuvent changer radicalement étant liés aux **fluctuations du marché du fer**.

De plus, une tendance de plus en plus remarquée chez les minières est l'utilisation du concept « *fly in/fly out* », qui consiste à héberger dans des complexes résidentiels leurs employés, et ce, de façon temporaire. Les horaires de travail peuvent varier, les plus usuels sont du 12 jours ou 14 jours de travail en continu suivis par autant de jours de congé. Ces employés ne sont donc pas des résidents permanents et habitent généralement à l'extérieur de la MRC.

Tableau 2 : Projectifs démographiques pour la MRC de Caniapiscou

Année	2016	2021	2026	2031	2036	2031	2016-2041
MRC de Caniapiscou							
Population totale	3 900	3 800	3 700	3 600	3 600	3 600	-300
Variation (%)	-	-2,6	-2,6	-2,7	0	0	-8,6
Région de la Côte-Nord							
Population totale	92 700	89 400	86 600	83 900	81 400	79 200	-13 500
Variation (%)	-	-3,6	-3,1	-3,1	-3,0	-2,7	-14,6
Province de Québec							
Population totale	8 225 900	8 568 200	8 830 200	9 039 500	9 209 300	9 350 200	+1 124 300
Variation (%)	-	4,2	3,1	2,4	1,9	1,5	13,7

Source : Institut de la statistique du Québec. 2019. Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041

2.4 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Sur le territoire de la MRC de Caniapiscou, on dénombre approximativement 478 baux de villégiature sans compter les baux commerciaux et ceux à des fins d'intérêts privés. De ce nombre, environ 100 sont situés sur les territoires de Fermont et Schefferville. Le lac Daigle situé en périphérie de Fermont abrite un bon nombre de ceux-ci et certains villégiateurs y vivent de manière permanente. Du côté de Schefferville, ce sont principalement les lacs Maryjo et Chantale. Quant au lac Squaw, celui-ci est surtout occupé par des baux commerciaux. En ce qui concerne les autres baux, ceux-ci se retrouvent dans l'un des quatre territoires non organisés de la MRC. Le TNO de rivière-Mouchalagane couvre la partie sud de la MRC, celui de Caniapiscou, la partie nord-ouest, le TNO du Lac-Vacher est situé au nord de Schefferville et celui du Lac-Juillet couvre la partie nord-est du territoire. Le Tableau 3 résume bien le portrait du territoire.

2.4.1 Ville de Fermont

La Ville de Fermont se démarque grâce à son principal édifice, communément appelé « Le Mur », qui regroupe les principaux commerces et services de la municipalité, en plus d’abriter bon nombre de logements. On y retrouve, entre autres, une épicerie, un bureau de poste, une école primaire et secondaire, le centre de santé, la dentisterie, un hôtel et diverses installations sportives. «Le Mur », long de 1,3 km, doit son surnom à sa principale fonction, qui est de constituer un mur-écran servant à protéger la ville des forts vents en provenance du nord. La presque totalité des services s’y retrouve. Cette caractéristique distinctive a son lot d’effets négatifs tant au niveau de l’enclavement des activités et commerces que par l’absence d’espace public et commercial structurant à l’extérieur du mur. Physiquement parlant, « Le Mur » n’est pas adapté pour recevoir tous les équipements nécessaires à la cueillette des matières résiduelles. Des investissements importants sont à prévoir afin que la cueillette soit possible.



La possession d’un logement à Fermont est presque essentiellement reliée à l’emploi. En effet, c’est la compagnie ArcelorMittal Mines Canada qui est le principal propriétaire des habitations résidentielles. Elle vend aux employés les maisons à un prix dérisoire et lorsque ceux-ci quittent leur emploi, ils sont dans l’obligation de vendre à la compagnie minière.

Ensuite, les autres employeurs présents sur le territoire, dont la ville, le Centre de santé, la Commission scolaire, les entrepreneurs, etc., détiennent également une banque de logements et de maisons qui servent à loger leurs propres employés. Pour la plupart, il s’agit d’une location et non d’une vente de maison. Bref, on retrouve environ 2 038 unités d’habitation sur le territoire de la ville qui sont décrites au Tableau 3. Le parc de maisons mobiles à Fermont (265 unités) est le seul marché locatif privé.

2.4.2 Ville de Schefferville

La Ville de Schefferville, deuxième ville habitée de la MRC de Caniapiscau, est située à la limite nord de la MRC de Caniapiscau. La région de Schefferville comprend trois communautés : Schefferville, la Nation Innue de Matimekoshe-Lac John et la Nation Naskapie de Kawawachikamach. La Ville de Schefferville existe aussi principalement à cause des mines de fer exploitées. Elle a connu une population allochtone d’environ 3 270 personnes dans les années 1980, mais a vu sa population considérablement chuter lors de la fermeture de la Compagnie minière IOC. En plus de la Ville de Schefferville, le secteur comprend :

- Kawawachikamach, une communauté naskapie de la région administrative de la Côte-Nord

établie sur une terre réservée naskapie créée en vertu de la Convention du Nord-Est Québécois de 1978. Ce territoire d'une superficie de 41 km² est à l'usage et aux profits exclusifs de la Nation Naskapie. Localisée à quelques kilomètres de la ville de Schefferville, Kawawachikamach est administrée par un conseil de bande dirigée par un chef.

- Matimekosh-Lac John, une communauté innue enclavée dans la municipalité de Schefferville. Le territoire fut cédé par le gouvernement fédéral en 1968 après celui du Lac John en 1960. Elle est également administrée par un conseil de bande dirigée par un chef.

Le Tableau 3 présente le portrait du territoire de la MRC de Caniapiscau selon le nombre d'habitation par type.

Tableau 3 : Portrait du territoire, nombre de logements sur le territoire

Municipalités	Population permanente				Population saisonnière	Total
	Unifamiliale comprenant maisons mobiles	Immeuble 2 à 5 logements	Immeuble 6 logements et plus	Appartement/ Chambre	Chalet, maison de villégiature	
Fermont	1 050	53	2	854	79	2 038
Schefferville	125	17	3	-	11	156
Kawawachikamach	155	7	0	-	-	162
Matimekosh-Lac John	159	27	2	-	-	188
Caniapiscau	-	-	-	-	74	74
Lac-Juillet	-	-	-	-	1	1
Lac-Vacher	-	-	-	-	4	4
Rivière-Mouchalagane	-	-	-	-	307	310
Total	1 489	105	7	854	463	2 934

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Fermont, rôle 2019-2020-2021

Chargée de projet environnement et matières résiduelles / Project Manager - environment and waste management - Ville de Schefferville, Conseil de la Nation Naskapie de Kawawachikamach et Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John.

Concernant le nombre d'habitants par groupe d'âge, la population de la Ville de Fermont est quelque peu différente du reste de la province. En effet, les gens âgés de 55 ans et plus sont beaucoup moins présents parmi la population, vu le départ vers l'extérieur à la retraite (Tableau 4).

À Schefferville, il y a plusieurs habitations qui appartiennent aux organismes publics pour les besoins de logement de leurs employés, mais il y a également un marché locatif privé. Le groupe d'âge varie dépendamment des communautés et le taux de sans diplôme est tout de même élevé.

Tableau 4 : Nombre d'habitants par groupe d'âge

Municipalité	0-14	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 et +	Total
Fermont	530	290	420	450	470	270	35	10	2 475
Schefferville	20	20	35	15	30	25	5	0	150
Kawawachikamach	165	120	75	60	95	50	25	15	605
Matimekosh-Lac John	160	105	90	60	85	50	25	40	615

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

À noter que les données pour Caniapiscau, Lac-Juillet, Lac-Vacher et Rivière-Mouchalagane ne sont pas disponibles dans les données du recensement 2016

À titre informatif, voici le portrait de la diplomation de la population de la MRC. Le revenu total médian des ménages en 2015 des familles était de 78 288 \$ alors que celui de la province se situait à 59 822 \$ (Tableau 5 et Tableau 6).

Tableau 5 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés en 2015

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Sans diplôme	Diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études post-secondaires	Diplôme d'études collégiales	Diplôme d'études universitaires
Fermont	225	390	1 345	440	140
Schefferville	35	15	85	15	40
Kawawachikamach	180	80	175	40	10
Matimekosh-Lac John	275	45	135	10	20
Total	490	140	395	65	75

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

À noter que les données pour Caniapiscau, Lac-Juillet, Lac-Vacher et Rivière-Mouchalagane ne sont pas disponibles dans les données du recensement 2016

Tableau 6 : Revenu total médian des ménages en 2015

Municipalité	Revenu total médian des ménages
Fermont	146 560 \$
Schefferville	83 200 \$
Kawawachikamach	70 272 \$
Matimekosh-Lac John	61 312 \$
Revenu médian de la MRC	78 288 \$

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

2.5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

2.5.1 Ville de Fermont

Le principal employeur de la ville est ArcelorMittal Mines Canada (AMMC). Cette minière exploite deux gisements, un premier situé près de Mont-Wright et un second situé près de Fire Lake. La mine du Mont-Wright, principale source d’approvisionnement, est située à 17 km à l’ouest de la Ville de Fermont. En septembre 2012, elle comptait 1 480 employés dont plus de 1 100 sont des citoyens de Fermont². Les installations de concassage, de concentration et d’expédition du minerai y sont aussi présentes. Le lieu de disposition des matières résiduelles est situé sur le site de la mine du Mont-Wright, en faisant ainsi un lieu d’exploitation privé desservant la localité de Fermont et les environs.

La mine de Fire Lake est située à 55 km au sud du complexe minier de Mont-Wright. Fire Lake est strictement un site d’extraction minière, tout le minerai brut est acheminé à Mont-Wright par train grâce au segment qui relie Fire Lake au chemin de fer principal. Les matières résiduelles provenant du site de Fire Lake sont ainsi transportées vers le site d’enfouissement du Mont-Wright.

Pour sa part, la réouverture de la mine du Lac Bloom a créé environ 191 emplois non-résidents, et leur nombre n’a pas cessé d’augmenter depuis³.

La portion restante de l’activité économique est quant à elle concentrée au niveau des services à la communauté tels que les soins de santé, l’éducation, l’administration publique, les commerces de détail, etc., et sont subordonnés à l’activité économique première. La Figure 4 ci-dessous démontre bien la répartition des domaines d’emploi. Évidemment, nous constatons que le secteur minier occupe plus de la moitié de nos activités économiques.

² Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Caniapiscau.

³ Syndicat des métallos local 9996.

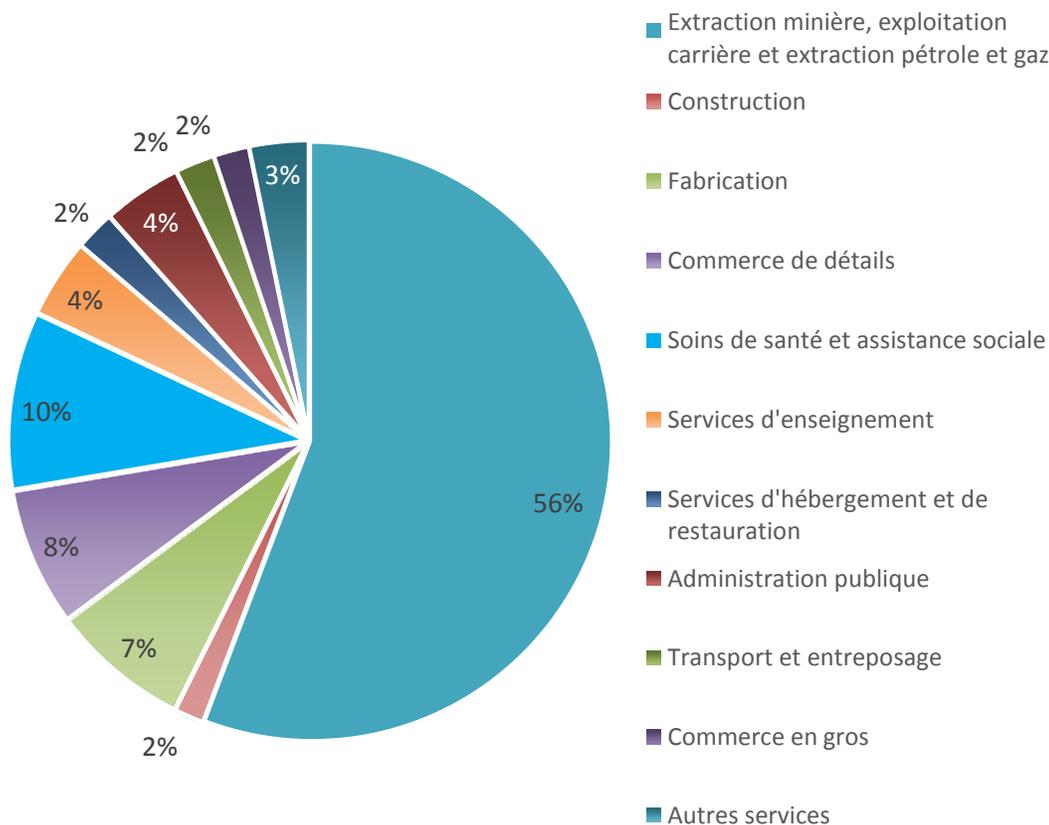


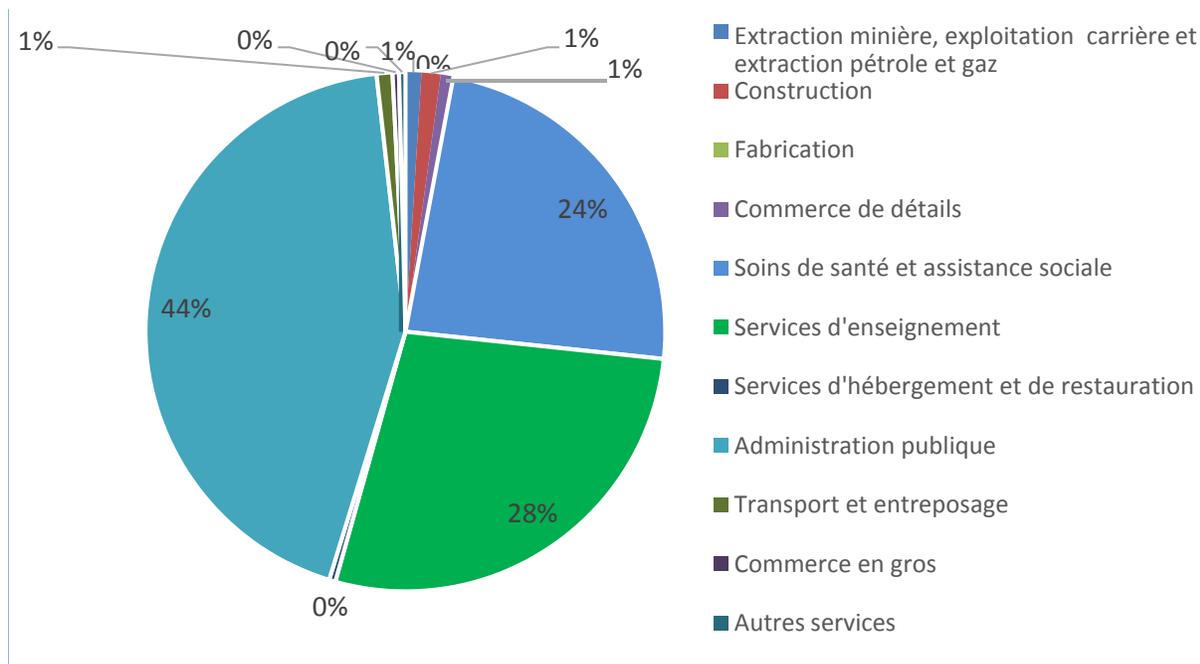
Figure 4 : Répartition des emplois en 2012 à Fermont

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016.

2.5.2 Ville de Schefferville

À Schefferville, des mines de fer y furent exploitées de 1954 à 1982 par la Compagnie minière IOC et la population a même grimpé à 5 000 personnes. Suite à ces fermetures, la presque totalité de la population allochtone a quitté la ville, c'est-à-dire environ 97 % de la population. La Ville de Schefferville a eu pendant plusieurs années, comme seule activité économique, les pourvoires. Toutefois, depuis, la compagnie minière Tata Steel Minerals exploite un gisement de fer dans la région durant la période estivale, toutefois, cette entreprise est installée à cheval entre la frontière du Québec et celle de Terre-Neuve. La compagnie détient un lieu d'enfouissement en tranchées, mais il se trouve sur le territoire du Labrador. La gestion des matières résiduelles se fait donc directement à ce site. Outre les gens des communautés autochtones qui résident dans la région, les employés sont accueillis dans un camp situé à proximité des opérations minières sur le principe « *fly-in/fly-out* ». Les matières résiduelles de ces campements sont également enfouies dans un lieu d'enfouissement en tranchées situé dans la province voisine.

Par conséquent, ce sont plutôt les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et des soins de santé et assistance sociale qui représentent la grande partie des activités économiques de la ville et des deux réserves autochtones.



Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

Figure 5 : Répartition des emplois en 2012 à Schefferville

3 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

3.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PGMR

Le PGMR vise les municipalités de Fermont et de Schefferville, en plus des communautés autochtones. Or, les ententes intermunicipales ne peuvent exister entre les villes de Fermont et Schefferville étant donné qu'il n'y a aucun lien terrestre entre elles et l'isolement d'un site par rapport à l'autre empêche, à ce jour, toute synergie pour la gestion des matières résiduelles. Toutefois, des ententes existent entre Schefferville et les réserves autochtones et entre la Ville de Fermont et la minière AMMC. Il est également fort probable que des ententes entre Minerai de Fer Québec et la ville se concrétisent. En d'autres termes, la concertation des parties prenantes est essentielle pour toute bonification de la gestion des matières résiduelles.

3.2 GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET TYPES DE MATIÈRES PRODUITES

Les plus grands générateurs des matières résiduelles sont évidemment les deux minières situées à Fermont, tant au niveau de leurs bâtiments sur leurs sites d'extraction que leurs complexes d'habitation où sont logés et nourris plus de 460 personnes quotidiennement (générant beaucoup de matières putrescibles, de papiers, de cartons et de contenants consignés). Évidemment, une quantité de pneus hors d'usage est générée en plus de déchets industriels tels que des dormants de chemin de fer et des pneus hors-dimension.

Sinon, les autres plus gros générateurs sont les compagnies en construction, qui génèrent matériaux de construction et de démolition ou des commerces et restaurants.

Dans le cas de la Ville de Schefferville, il n'y a pas de grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire. Il s'agit plutôt de petites compagnies qui assurent les besoins des résidents, tels que des entrepreneurs en construction et en électricité et les commerces de services. La compagnie minière présente sur le territoire génère également des matières résiduelles, mais uniquement durant la période estivale.

Selon la liste des propriétés de la ville, il y aurait 7 pourvoiries. Toutefois, seulement 2 ou 3 seraient actives. Leurs bases se trouvent à Squaw Lake. La ville ne va pas dans ce secteur depuis au moins 5 ans. Les propriétaires de pourvoiries de même que les résidents du lac apportent leurs déchets au dépotoir.

Il n'y a pas encore de décision prise pour la gestion des ordures dans le secteur des lacs.

Tableau 7 : Principaux générateurs de matières résiduelles

Principaux générateurs/employeurs	Nombre d'employés	Domaine d'activités
Ville de Fermont		
ArcelorMittal Mines Canada	1 480	SCIAN : 212210 Extraction de minerai de Fer
Minerai de Fer Québec	447	SCIAN : 212210 Extraction de minerai de Fer
Ville de Fermont/MRC de Caniapiscau	70-80	SCIAN : 913910 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales
École primaire des Découvertes École secondaire Horizon-Blanc	50	SCIAN : 611110 Écoles primaires et secondaires
Pub Le Rephil	6-10	SCIAN : 722110
CSSS de l'Hématite	80	SCIAN : 62211 Soins de santé et assistance sociale
Resto-bar le Zonix	12	SCIAN : 722110 Restaurants à service complet
Coop Métro de Fermont	52	SCIAN : 445110 Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac
Hôtel Fermont	ND	SCIAN : 721111
RONA Fermont	Entre 6 et 12	SCIAN : 444130 Quincaillerie
CPE Le Mur-Mûr Inc.	24	SCIAN : 624410 Service de garderie
Lesage Transport	Entre 22 et 30	SCIAN 21231 Extraction de sable, de gravier, d'argile, de céramique et de minerais réfractaire SCIAN 488490 Autres activités de soutien au transport routier
SGR Auto mode	12	SCIAN : 811111 Réparation et entretien de véhicules automobiles
Location Monfer	12	SCIAN : 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel
Vitrerie Thibodeau	Entre 5 et 15	SCIAN : 236110 et 236220 Construction de bâtiment résidentiel et non résidentiel
RPO Construction	18	SCIAN : 236110 et 236220 SCIAN : 811310 Construction de bâtiment résidentiel et non résidentiel

Principaux générateurs/employeurs	Nombre d'employés	Domaine d'activités
Réfrigération Pro-Nord	Entre 5-10	SCIAN : 236110 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel
Polycor	ND	SCIAN : 21229 Extraction d'autres minerais métalliques (quartz)
François Alaire et Ludovic Alarie pharmaciens inc./Clinique Santé	15	SCIAN : 446110 Pharmacie
Ville de Schefferville		
Ville de Schefferville	7	SCIAN : 913910 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales
Hôtel/Restaurant Royal Schefferville	Entre 5 et 15	SCIAN : 721111 Restaurants à service complet
Gestion Porlier	ND	SCIAN : 721111 – Hôtels SCIAN : 445110 Supermarchés et autres épiceries, sauf les dépanneurs
École Kanatamat École JMMS	Entre 20 et 45	SCIAN : 611110 Écoles primaires et secondaires
CLSC	Entre 3 et 4	SCIAN : 62211 Soins de santé et assistance sociale
Restaurant Bla Bla Cantine chez Rita	15	SCIAN : 722110 Restaurants à service complet
Magasin Northern Schefferville	Entre 5 et 15	SCIAN : 442110 Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac
CPE Sachidun CPE Uatikuss	ND	SCIAN : 624410 Service de garderie
Réfrigération Pro-Nord	ND	SCIAN : 236110 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel
Conseil des Innus de Matimekosk-Lac John Conseil des Naskapis de Kawawachikamach	Entre 20 et 45	SCIAN : 914110 Administrations publiques autochtones

Source : Développement économique de la MRC de Caniapiscau et Ville de Schefferville

3.3 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS ET ENTENTES

La MRC est responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles. Elle doit, selon les dispositions de la LQE, élaborer le PGMR, le réviser tous les sept ans et assurer le suivi ainsi que la surveillance de la mise en œuvre des actions prévues au plan. De plus, la MRC est l'instance tout indiquée pour faciliter la mise en commun des décisions régionales et des pratiques dans le but de

favoriser une gestion concertée des matières résiduelles.

Le tableau ci-dessous décrit les différents types d'activités en matières résiduelles et qui en sont les responsables.

Tableau 8 : Type d'activités en GMR et responsables

Activités municipales	Ville de Fermont	Secteur de Schefferville
Collecte/transport des ordures	Ville de Fermont	Communauté naskapie et innue
Vidanges des fosses septiques	Véolia	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Schefferville • Communauté naskapie • Communauté innue
Exploitation de l'écocentre	Ville de Fermont	Tricomm
Récupération des textiles	La Brocante	Aucun
ISÉ	Ville de Fermont	Ville de Schefferville
Collecte des encombrants	Ville de Fermont	Aucun
Enfouissement	ArcelorMittal	Ville de Schefferville
Récupération des matières recyclables	Aucun	Aucun
Traitement des boues		
Traitement des CRD		

Source: Municipalités de Fermont et Scherfferville

3.4 ENTENTES

La Ville de Fermont a une entente avec la minière ArcelorMittal Mines Canada (AMMC) pour l'enfouissement de ses ordures. Le lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) est opéré et localisé sur le site d'exploitation d'ArcelorMittal Mines Canada et la Ville de Fermont utilise ce site pour disposer de ses matières résiduelles. Les Services techniques de la Ville de Fermont procèdent à la collecte des matières toutes les semaines et amènent les matières résiduelles au site d'enfouissement. Il n'y a aucun frais chargé à la ville par la minière pour envoyer les matières résiduelles de la ville dans leur LEET et l'entente se renouvelle automatiquement chaque année.

De plus, ArcelorMittal Mines Canada a conclu une entente avec Ressource de Réinsertion Le Phare pour la disposition des matières recyclables de ses installations du Mont-Wright.

La gestion des matières résiduelles de la région de Schefferville fait l'objet d'une entente à durée indéterminée entre les deux communautés présentes sur le territoire et la Ville de Schefferville. En effet, elles se partagent et utilisent les mêmes infrastructures pour la disposition des matières résiduelles. La municipalité de Schefferville effectue la gestion du lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) et la communauté innue assure la collecte des déchets pour les ICI et les habitants de Schefferville et leur territoire, tandis que la collecte des déchets sur la réserve de Kawawachikamach est effectuée par la communauté naskapie qui transporte les matières résiduelles jusqu'au LEMN. De plus, cette entente

d'une durée indéterminée a aussi été signée entre les trois communautés relativement aux opérations et activités de l'écocentre, le site du dépôt de ferraille et du LEMN. Toutes les installations sont situées sur le territoire de la ville de Schefferville.

3.5 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Fermont procède actuellement à la révision de ses règlements municipaux. Elle inclura dans ceux-ci une section encadrant la gestion des matières résiduelles. Pour le moment, seuls les règlements présentés dans le Tableau 9 sont en vigueur.

Tableau 9 : Règlements municipaux

Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières résiduelles visées	Résumé
Règlement relatif aux nuisances	303 Article 5.1	22/06/2005	Aucune	Il est interdit à toute personne, après la cueillette des déchets sauf pour la journée où celle-ci est effectuée, de laisser un bac roulant, une poubelle ou tout autre réceptacle ou contenant à déchets en bordure de la rue.
Règlement amendement le règlement numéro 5 et abrogeant le règlement numéro 9 relatif à l'entreposage, la cueillette et la disposition des ordures ménagères	19	8/09/1976	Ordures ménagères	Fréquence des collectes pour les établissements commerciaux et industriels et contraventions au règlement.

Source : Ville de Fermont

À part le règlement de nuisance qui a pour objet de pourvoir à la définition et à la suppression des nuisances publiques, la Ville de Schefferville n'a pas de règlement encadrant la gestion des matières résiduelles ni les deux communautés. La ville demande seulement que le bac à ordures soit placé en bordure de la rue avant 8 h le matin et que les sacs à ordures doivent être placés à l'intérieur des bacs pour faciliter le travail des opérateurs.

De plus, elle a établi depuis 2017, une tarification par le biais d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles produites par les entreprises. Les tarifs applicables sont pour l'élimination des résidus de construction, rénovation, démolition de source commerciale, industrielle et institutionnelle. La disposition des barils usés et des véhicules hors d'usage est également sujette à la tarification ci-dessous.

Tableau 10 : Tarifs pour la disposition des matières résiduelles pour les entreprises

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION		
	Volume	Tarif
Tarif de base	0 à 1 m ³	50 \$
Camion 10 roues	12 à 14 m ³	650 \$
Camion 12 roues	14 à 20 m ³	915 \$
Conteneur 40 verges	30 à 35 m ³	1500 \$ + 175 \$/heure Pour transport conteneurs
Camion 48 pieds	90 m ³ et plus	2000 \$
Camion, remorques ou autres	Longueur x Largeur x Hauteur = Volume total	50\$/m ³
AUTRES RÉSIDUS ET ENCOMBRANTS		
	Volume	Tarif
Baril usé	Tarif unitaire	20 \$/baril
Véhicule hors d'usage	Tarif unitaire	200 \$ VHU
Métal	Tarif à la tonne	125 \$/tonne

SOURCE : <https://www.ville-schefferville.ca/gestion-des-matieres-residuelles/tarifations.html>

4 PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC

4.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR

Cette section présente et identifie les organismes et les entreprises œuvrant en GMR et qui gèrent certaines matières résiduelles de la MRC. Toutefois, très peu d'installations et d'entreprises en GMR sont présentes sur le territoire. Celles-ci sont répertoriées dans cette section.

En effet, outre les écocentres de Fermont et de Schefferville, qui ont été aménagés en 2015 et 2017 respectivement, le LEET d'AMMC, le LEMN et le site de ferraille à Schefferville sont les seuls répertoriés sur le territoire de la MRC.

Souvent par l'intermédiaire de sous-traitants, les organismes et entreprises viennent chercher les matières pouvant être recyclées ou valorisées pour les acheminer vers des entreprises spécialisées à cet effet ou à leurs propres installations. Les autres sources de matériaux sont toutefois enfouies au LEET.

Le Tableau 11 présente les différents organismes et entreprises en GMR avec laquelle la MRC collabore pour la gestion de ses matières résiduelles.

Tableau 11 : Liste des organismes et entreprises œuvrant en GMR

Exploitants	Adresse	Clientèle	Sphère d'activités
Sur le territoire de la MRC			
ArcelorMittal Mines Canada s.e.n.c. (AMMC)	1000, route 389 Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : (418) 287-4700 www.transformerlavenir.com	Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • LEET au Mont-Wright. • Le bois est entreposé sur le parc à résidu minier en vue d'être déchiqueté.
Écocentre	2, rue du Camp Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : (418) 287-5433	Municipalité, citoyens et ICI	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des matériaux secs CRD. • Dépôts des RDD, pneus, ferraille, bois, matériel informatique, etc.
Coopérative des consommateurs de Fermont	299, rue le Carrefour Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : 1 844 856-3468	Coopérative des consommateurs de Fermont Citoyens et ICI	<ul style="list-style-type: none"> • La Coop possède une presse à carton. Une fois par semaine, la mise en ballot du carton est faite et envoyée chez Métro dans les grands centres. • Elle accepte également les contenants consignés.
Réfrigération Pro-Nord	3, rue du Camp Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : (418) 287-9001	Municipalité, ICI et minières	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération des CFC/Fréon/HFC contenus dans les appareils frigorifiques de quatre à cinq fois par année.
Véolia	16, rue Bertrand Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : 1 888 645-8695	Municipalité, ICI, minières et citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Récupérer et acheminer les antigels, liquide de refroidissement, cyanure et BPC. • Vidange des fosses septiques. • Envoi du recyclage effectué (bois, papier, carton, bois, métaux) par MFQ dans les centres de tri des grands centres.
Hôtel de ville	100, place Daviault Fermont (Québec) G0G 1J0 Téléphone : (418) 287-5411	Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de batteries, piles recyclables et cartouches d'imprimante.

Exploitants	Adresse	Clientèle	Sphère d'activités
Ville de Schefferville	505, rue Fleming Schefferville (Québec) G0G 2T0 Téléphone :1 855 817-5699 Lots 5 214 246 et 5213 775 845 et 855, chemin de la Gare Schefferville (Québec) G0G 2T0 www.ville-schefferville.ca	Municipalité Communauté, ICI	<ul style="list-style-type: none"> Lieu d'enfouissement en milieu nordique. Opération d'un composteur. Site de dépôt pour la ferraille.
Communauté naskapie	Case postale 5111 Kawawachikamach (Québec) GOG 2Z0 Téléphone: (418) 585-268 http://www.naskapi.ca/	Communauté	<ul style="list-style-type: none"> Opération d'un composteur.
Écocentre Tricomm	550, chemin de la Gare Schefferville (Québec) G0G 2T0 Téléphone : 1 855 817-5699, poste 105	Municipalité, citoyens, communauté et ICI	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des matériaux secs CRD. Dépôts des RDD, pneus, bois, matériel informatique, etc.
Hors MRC			
L'ARPE-Québec	5750 Explorer Drive, bureau 301 Mississauga (Ontario) L4W 0A9 : www.logistics.recyclemyelectronics.ca	Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> Récupération six fois par année du matériel informatique recueilli à l'écocentre.
Laurentides Re-Sources	345, Bulstrode Victoriaville (Québec) G6T 1P7 Téléphone :1 888 758-5497 # 233	Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des huiles et peintures. Elle envoie un transporteur lorsque la ville l'appelle soit environ trois fois par année et l'entreprise en dispose de façon adéquate.
Sanimax	2001, avenue de La Rotonde Lévis (Québec) G6X 2L9 Téléphone : (418) 832-4645, # 3165	Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> Récupération de sous-produits dont entre autres, l'huile à friture. Elle envoie également un transporteur environ trois fois par année.

Exploitants	Adresse	Clientèle	Sphère d'activités
Stericycle Inc.	45 Av Wright Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1G9 Téléphone : (902) 480-7800	CISSS	<ul style="list-style-type: none"> Récupération des déchets biomédicaux.
Ressource Le Phare	9, du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Téléphone : 418-766-8969	AMMC	<ul style="list-style-type: none"> Récupération du papier et carton de la minière AMMC.
Faïda	2117, rue Jules-Paquettes Plessisville (Québec) G6L 5S4 Téléphone : 819 621-1717	AMMC	<ul style="list-style-type: none"> Conditionnement des pneus d'autos et surdimensionnées (sont ensuite acheminés chez Cimenterie Québec pour être valorisés).
Adémétal inc.	1990, boulevard Décoste Sept-Îles (Québec) G4S 1C4 Propriétaire : Michel Charbonneau	Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> Tri de la ferraille une fois par année sur le site de dépôt à Schefferville et envoyée par train pour être vendue. Barils usagés, batterie d'accumulation au plomb et bonbonnes de propane.
Appel à Recycler inc.	Bureau régional du Québec 7200 boul. Grande-Allée, suite 203 Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N8	Municipalité, ICI	<ul style="list-style-type: none"> Récupération de piles et de téléphones cellulaires.

Source : Développement économique de la MRC de Caniapiscau et Ville de Schefferville

4.2 INSTALLATIONS DE GMR SUR LE TERRITOIRE

4.2.1 Écocentres

Il existe deux écocentres, un à Fermont et un second à Schefferville.

L'écocentre géré par la **Ville de Fermont** est situé dans le parc industriel et a été conçu pour permettre aux citoyens, aux commerçants et aux industries de se départir facilement de certaines matières résiduelles. Chaque citoyen et entreprise sont responsables du transport de ses matières jusqu'à l'écocentre. Une fois sur le site, ils sont accueillis par le responsable de l'écocentre qui leur explique la marche à suivre et celui-ci prend en note dans un registre, le nom de la personne, le type de matière et la quantité apportée. Les gens déposent eux-mêmes ce qu'ils ont apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet : un pour le bois, le métal et deux pour les résidus de CRD mixtes. Une fois par semaine, les conteneurs de bois et de métal sont acheminés chez AMMC afin d'être pesés et gérés avec leur programme de récupération. Pour les autres matières acheminées à l'écocentre, outre les RDD et les TIC qui sont récupérés, les matières sont généralement destinées à l'enfouissement, faute d'infrastructures de valorisation. Toutefois, des agrégats sont ségrégués pour réutilisation éventuelle, lorsque c'est possible.

Du côté de **Schefferville**, en 2017, les chefs des deux premières nations et l'administration de la Ville de Schefferville ont décidé conjointement de s'unir pour améliorer et moderniser le système de gestion des matières résiduelles et de poser diverses actions qui s'imposent. C'est ainsi que depuis le 17 octobre 2017, un écocentre est ouvert sur le territoire de la Ville de Schefferville permettant d'écarter du site d'enfouissement plusieurs matières ayant un impact environnemental important tels que les pneus, les batteries automobiles, la peinture, les ampoules au mercure, le bois, le métal, les produits électroniques, etc. Les citoyens et les entreprises vont eux-mêmes porter les matières résiduelles à l'écocentre. Ils sont accueillis par une préposée qui prend en note la communauté dans laquelle ils résident soit Kawawachikamach, Matimekosh-Lac John ou Schefferville, le type de matières et la quantité approximative. Ensuite, les matières sont acheminées vers les lieux appropriés. Depuis son ouverture, il y a eu plus de 200 visites et les conteneurs ont été vidés deux fois. La Nation Innu de Matimekosh-Lac John est celle qui a le plus utilisé l'écocentre.

L'écocentre de Schefferville possède trois conteneurs de type « *roll-off* » pour le tri du bois, des matériaux de construction et de la ferraille. Ensuite, il y a deux conteneurs de type maritime fermés pour l'entreposage des résidus domestiques dangereux. La quantité de matières résiduelles reçues, transférées et traitées est difficile à évaluer, car il n'y a pas de pesée à l'écocentre.

Depuis l'ouverture de l'écocentre à Schefferville, les matériaux provenant de la construction, de la rénovation et de la démolition peuvent y être acheminés. Tout ce qui est récupérable est utilisé.

Par exemple, le béton concassé est utilisé pour les remblais. Or, tout ce qui ne peut servir à nouveau est envoyé au LEMN.

D'ailleurs, l'écocentre Tricomm a organisé une importante opération de remorquage et de recyclage des véhicules hors d'usage en partenariat avec le Conseil de la Nation Innu de Matimekush Lac-John et la Nation Naskapi de Kawawachicamach. Cette démarche a permis de récupérer plusieurs carcasses de voiture, camionnettes et véhicules lourds abandonnés sur le territoire. Les carcasses de véhicules ont été transportées dans un lieu sécuritaire en attendant leur démantèlement et leur recyclage. Les véhicules lourds récupérés sont des autobus, bétonnières, camions et autres pour un total de 19 véhicules lourds et de 13 camionnettes. Avec les 107 camionnettes récupérées en 2018, ce sera 130 véhicules hors d'usage de moins sur le territoire.

Par ailleurs, il est important de mentionner qu'une campagne de sensibilisation pour la réduction des sacs de plastique à usage unique a été lancée à Schefferville. Les commerçants de la région ont réduit la distribution de sacs de plastique à usage unique. Les résidents ont dû modifier leurs habitudes de magasinage en adoptant les sacs réutilisables distribués par l'écocentre et les commerces participants (Northern, dépanneur Kuei Kuei et le Manikin).

Dans le Tableau 12, nous retrouvons les matières acceptées aux écocentres, la description de leurs lieux de disposition finale ainsi que les quantités recyclées ou valorisées. Il est à noter que toutes les matières de Schefferville sont acheminées par train et peuvent être recyclées pour la plupart grâce à des programmes gouvernementaux.

Tableau 12 : Matières résiduelles acceptées aux écocentres de Fermont et de Schefferville

Matières acceptées	Fermont		Schefferville	
	Lieu de disposition	Quantité recyclée ou valorisée	Lieu de disposition	Quantité recyclée ou valorisée
Branches d'arbres	AMMC	-	LEMN	-
Bois	AMMC	367 t	LEMN, sauf si en bon état, réutilisé	-
Débris de CRD	LEET sauf bois et certains matériaux récupérables	158 t	LEMN, sauf béton concassé pour faire du remblai	53 t
Métaux	Recyclés à l'usine d'ArcelorMittal à Contrecœur	150 t	Vendus par Adémétal	17 t
Pneus usés	RECYC-QUÉBEC	21 t	RECYC-QUÉBEC	3 t
Bardeaux d'asphalte	LEET	-	-	-
Piles et batteries	Recyclées par des partenaires de Laurentides Resources et Véolia	-	Appel à Recycler inc.	75 kg
Cartouches d'encre	Fondation Mira	-	-	-
Lampes fluo compactes	Recyc-fluo	3250 unités	-	-
Huiles et peinture	Valorisation par Laurentides Resources	-	-	-
Antigels, liquides de refroidissement	Véolia	-	-	-
TIC	ARPE-Québec	-	ARPE-Québec	300 items

Matières acceptées	Fermont		Schefferville	
	Lieu de disposition	Quantité recyclée ou valorisée	Lieu de disposition	Quantité recyclée ou valorisée
Encombrants	Les appareils frigorifiques sont vidés de CFC/Fréon/HFC et dépendant de l'âge sont récupérés ou détruits par les fabricants par l'intermédiaire de Réfrigération Pro-Nord	40 tonnes		21,5 tonnes
Bonbonnes de propane	Recyclées à l'usine d'ArcelorMittal à Contrecœur	-	Vendues par Adémétal	12 items
Ordures ménagères	LEET	Non applicable	LEMN	Non applicable

Source: Municipalités de Fermont et Schefferville

Les matières suivantes sont refusées aux deux écocentres de la MRC :

- Terre contaminée
- Acide fluorhydrique, picrique, cyanure et BPC
- Déchets biomédicaux et radioactifs
- Munitions et armes
- Bois enduit de créosote ou goudronnée
- Produits explosifs

4.2.2 Lieux d'enfouissement en tranchées (LEET)

Le LEET est situé sur les terres privées d'AMMC à Mont-Wright à la Halde 6. Tel que mentionné précédemment, la minière accepte les matières résiduelles de la Ville de Fermont à l'exception des matières dangereuses. La minière est en réévaluation des modes de contrôle des matières résiduelles qui vont au LEET. La minière a un certificat d'autorisation délivré par le MELCC relativement au LEET. Toutefois, AMMC pourrait à un certain moment donné, cesser l'exploitation à long terme du LEET. La ville doit donc se préparer à ce scénario et opter pour des alternatives.

En 2019, c'est 3 746 tonnes de matières résiduelles qui auraient été enfouies au LEET d'AMMC, selon les informations disponibles.

La Ville de Fermont représente 52 % des matières résiduelles enfouies au LEET.

	AMMC	Ville de Fermont	TOTAL
Quantité (tonnes)	1 782	1 964	3 746
Générateur (%)	48 %	52 %	100 %

4.2.3 Lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN)

Le site d'enfouissement actuellement en exploitation dans la région de Schefferville est un lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) tel que permis à l'article 94, alinéa 2 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Il n'y a aucune balance au LEMN et donc aucun contrôle sur les ordures ménagères. Toutefois, les employés du LEMN font une évaluation visuelle du volume de CRD enfouis. Dans le LEMN, les matières putrescibles, le plastique, le papier, le carton, le bois, les carcasses, etc. sont brûlés.

Bref, presque tout peut être brûlé à l'exception des électroménagers et autres encombrants, les réservoirs de mazout, les chauffe-eaux, les batteries, les produits dangereux, les bonbonnes et les réservoirs de propane, pneus et ferraille.

À l'été 2019, la Ville de Schefferville a entamé des travaux de construction de son nouveau site d'enfouissement des matières résiduelles d'une superficie d'environ 3.6 hectares et dont la durée de vie prévue est d'au moins 25 ans. Le nouveau site est localisé sur un lot adjacent à l'ancien site d'enfouissement.

4.2.4 Centre de traitement des matières organiques

Il n'y a aucun centre de traitement des matières organiques dans le territoire de la MRC de Caniapiscau. Cependant, à l'été 2019, un composteur thermophile a été implanté à l'écocentre de Schefferville pour traiter 350 kg de matières organiques (MO) par semaine (projet-pilote). Il pourra donc desservir environ 200 personnes qui apportent leurs matières de façon volontaire. Il y a un autre composteur à Kawawachikamach, mais aucune donnée n'est disponible à cet effet.

4.2.5 Centre de transfert des matières résiduelles

Il n'existe aucun centre de transbordement des matières résiduelles et l'ensemble des matières recueillies prend le chemin du LEET et du LEMN.

4.3 MODE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.3.1 Collecte des déchets

Dans tous les cas, les services de collecte sont tous offerts par les organisations municipales. L'Annexe 2 présente l'organisation des collectes municipales.

4.3.1.1 Secteur résidentiel

La collecte des déchets est effectuée par les Services techniques de la **Ville de Fermont** une fois par semaine. Les résidents possèdent des bacs verts roulants de 360 litres. La collecte est effectuée par un camion à chargement latéral. Les débris des CRD ainsi que les encombrants ne sont pas admis lors de la collecte régulière des déchets. Les citoyens peuvent aller les porter à l'écocentre et/ou pour les encombrants lors des deux collectes annuelles.

Le volet résidentiel du mur-écran est vidangé avec le service des ICI via la collecte à chargement frontal. Des chutes à déchets permettent l'accumulation temporaire dans des conteneurs sur roulettes (dont certains avec compacteur) qui deux fois par semaine, sont acheminés au sous-sol pour leur collecte par le camion frontal de la ville.

Du côté du secteur de **Schefferville**, ce sont les membres de la communauté naskapie et innue qui effectuent la collecte des déchets. La collecte s'effectue de porte en porte à toutes les semaines.

4.3.1.2 Industries, commerces et institutions (ICI)

Dans le cas de la **Ville de Fermont**, pour le secteur du centre commercial du mur-écran dans lequel se trouve les bureaux de la MRC, la pharmacie, la Coop Métro de Fermont, la quincaillerie, etc., la collecte des déchets se fait par l'intermédiaire du service d'entretien du mur et sont acheminés dans deux compacteurs à déchets. Ensuite, une fois par semaine, les Services techniques de la Ville de Fermont les acheminent au LEET à Mont-Wright à l'aide du camion *roll-off*.

Dans la zone commerciale, nous retrouvons un garage de mécanique et de location d'auto, un lave-auto, une station-service, un organisme resto-bar, la caisse et les complexes d'habitation des deux minières alors que dans le parc industriel, nous retrouvons principalement des entreprises de services comme une compagnie de déneigement et d'entretien de rues, une compagnie d'autobus qui transporte les employés à la mine, une entreprise de location de machinerie, une compagnie de mécanique industrielle, de réfrigération, deux compagnies de construction et une entreprise d'horticulture. Dans les deux cas, la collecte des déchets se fait également par les Services techniques de la Ville de Fermont, et ce, une ou deux fois par semaine, selon les besoins. La collecte se fait par camion à chargement frontal, avec des conteneurs de six verges cubes. Les déchets sont acheminés au LEET.

En ce qui concerne le secteur institutionnel, celui-ci est occupé par le Centre de santé l'Hématite (CLSC, dentisterie et physiothérapie), l'école des Découvertes (école primaire, comprenant le secteur

anglophone), la polyvalente Horizon-Blanc, les services publics de la Ville de Fermont et de la MRC de Caniapiscau. La collecte des déchets se fait également par les Services techniques de la Ville de Fermont qui collectent une fois par semaine les conteneurs de six verges et acheminent les matières au LEET avec le camion à chargement frontal.

Dans le cas de la **Ville de Schefferville**, l'occupation commerciale et industrielle est surtout concentrée sur la rue de la Gare. Nous y retrouvons une gare de train, un atelier de mini-mécanique, un garage d'entretien, un garage de machinerie pour le train, une entreprise de pétrole et un garage de location de camions. Par la suite, dans les autres secteurs de la ville, il y a un magasin général avec épicerie, un concessionnaire de véhicules tout terrain et de motoneiges et des entreprises. Nous retrouvons également une quincaillerie, des hôtels, un bar, deux restaurants ainsi que des bureaux d'affaires. À Matimekosh-Lac John, le secteur commercial se limite à un hôtel, une cantine et une épicerie. Quant à la communauté naskapie, les commerces se résument à un commerce de détail, une station-service, une corporation de développement économique.

La collecte des déchets pour les industries et les commerces est effectuée avec un camion à chargement arrière incluant un lève-bac mécanisé par la Nation Innu. La collecte s'effectue deux fois par semaine, soit le lundi et le vendredi et les matières sont disposées dans le LEMN. À Kawawachikamach, les déchets sont collectés par des employés de la Nation Naskapie avec un camion de style « pick-up » cinq fois par semaine dont la capacité est de 96 pieds cubes. Le camion est rempli de 3 à 6 fois par jour selon les saisons. Il fait l'aller-retour au site d'enfouissement, ce qui représente 30 kilomètres et les déchets sont chargés dans le camion manuellement par deux travailleurs.

Le secteur institutionnel se situe en grande partie dans le secteur de Matimekosh-Lac John. Nous y retrouvons une école pour les enfants, un centre de la petite enfance, un dispensaire, un aréna, une église, un centre communautaire, une radio communautaire et le conseil de la Nation Innu. Il y a également un CLSC à Schefferville, un poste de police, un département de la ville et la communauté innue et l'hôtel de Ville. Dans le secteur de Kawawachikamach, nous retrouvons le conseil de bande, la radio, un nouveau CLSC, une église, département incendie, une école, une garderie, un aréna, un centre communautaire, un poste de police et une piscine. Le Tableau 13 résume les modalités de collecte de la MRC.

Tableau 13 : Organisation des collectes de déchets

Types de collecte	Jour de collecte	Type de contenants	Fréquence
Ville de Fermont			
Secteur résidentiel (en deux secteurs) — Chargement latéral	Lundi et mercredi	Bacs roulants	1 fois par semaine
Secteur ICI et résidentiel du mur — Chargement frontal	Mardi et vendredi	Conteneur 6 vg3	1 ou 2 fois semaine

Types de collecte	Jour de collecte	Type de contenants	Fréquence
Secteur ICI du mur et Écocentre — <i>Roll-Off</i>	Jeudi	Conteneur <i>Roll-Off</i>	1 fois par semaine
Secteur Schefferville			
Secteur résidentiel Schefferville — Chargement arrière	Mardi	Bacs roulants	1 fois par semaine
Secteur ICI Schefferville et communautés — Chargement arrière	Lundi et vendredi	Bacs roulants	2 fois par semaine
Kawawachikamach — Manuel avec camionnette	Lundi au vendredi	Poubelles et sacs	1 fois par semaine

Source: Municipalités de Fermont et Schefferville

4.3.2 Collecte des matières recyclables

Il n’y a aucune collecte sélective sur le territoire de la MRC de Caniapiscou. Seules les mines possèdent des programmes internes de gestion des matières recyclables.

L’AMMC trie le carton et le met en ballots afin de l’acheminer par train au centre de tri Le Phare, à Port-Cartier. Des conteneurs sont également utilisés dans certains ateliers et bureaux pour récupérer certaines matières recyclables. Ces matières sont également acheminées par train à Port-Cartier.

Minerai de Fer Québec accumule pour l’instant ses matières recyclables afin de les transporter par remorque dans un centre de tri de matières recyclables.

4.3.3 Collecte des matières organiques

Il n’y aucune collecte de matières organiques sur le territoire de la Ville de Fermont.

Pour le secteur de Schefferville, au début de l’été 2019, deux composteurs thermophiles (type Joracan) ont été installés. Pour la Ville de Schefferville, le composteur fermé et chauffé est installé à l’écocentre, où les résidents et quelques ICI peuvent venir porter leurs matières organiques. Le projet semble porter ses fruits et le composteur fonctionne à pleine capacité (maximum de 20 tonnes par an de capacité). Les citoyens utilisent des petites chaudières de 5 gallons pour collecter les résidus de table. Pour l’instant, les résultats sont très intéressants et la participation est au rendez-vous (Annexe 3 – Présentation du projet). Le second composteur est installé à Kawawachikamach et n’est pas encore utilisé par manque de ressource pour s’en occuper.

4.3.4 Collecte des encombrants

La **Ville de Fermont** procède deux fois par année à la collecte des encombrants soit à l’automne et au printemps pour les résidents.

Pour le secteur de **Schefferville**, les encombrants en bon état sont gardés sur le site de l'écocentre pour être donnés aux citoyens. Sinon, la totalité de ces matières est acheminée à l'enfouissement.

4.3.5 Récupération de textile et autres

L'organisme communautaire La fabrique de la Paroisse catholique de la résurrection de Fermont qui gère La Broquante qui offre la possibilité de récupérer des vêtements, articles de cuisine, et autres biens ou de s'en procurer à petits prix. Les citoyens apportent leur article au local de l'organisme et la personne bénévole fait le tri de ce qui est encore bon. Un nouveau local dans le mur-écran en 2021 permettra d'accueillir plus de choses et de mettre en valeur les articles disponibles. Le projet de changement de local de La brocante intitulé « Valorisation des articles de seconde main » a été financé en partie par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'organisme est maintenant ouvert trois après-midi par semaine et l'achalandage s'est accentué depuis l'augmentation des heures d'ouverture. En moyenne, c'est entre 400 \$ et 500 \$ par mois qui est générés par la vente d'article qui varie en 1 et 10 \$. Aucun inventaire n'est effectué sur ce qui est apporté ou vendu.

4.3.6 Autres collectes

Aucune collecte de RDD ou de résidus verts (feuilles ou branches) n'est organisée ou offerte sur le territoire. Les citoyens sont invités à se rendre à l'écocentre pour s'en départir. Ils peuvent toutefois apporter leurs contenants consignés à l'épicerie la Coopérative des consommateurs de Fermont.

4.4 GESTION DES BOUES

4.4.1 Boues d'épuration municipales

Le système de traitement des eaux usées de la **Ville de Fermont** reçoit l'ensemble des eaux usées de la ville. Le dégrillage permet une rétention d'une partie des solides et génère une quantité approximative de 60 tonnes métriques par année qui se retrouve au LEET. Il y a trois (3) étangs aérés en série d'un volume utile de 52 254 mètres cubes en fonction depuis 2011. Ils n'ont pas encore été vidangés de leurs boues à ce jour. Le volume des étangs est mesuré à chaque début d'année et ils seront vidangés au moment opportun. Il est prévu de n'avoir aucune vidange requise avant la fin de vie des bassins au plus 45 ans (2040). À ce moment, les boues seront transportées dans un endroit approprié.

Les boues, qui proviennent du système de traitement d'eau potable, sont acheminées directement aux étangs aérés et les quantités ne sont pas déterminées.

L'usine d'épuration de la **Ville de Schefferville** est de type physico-chimique. Elle est en opération depuis 1999 et dessert la ville de même que la communauté innue de Matimekosk. Les résidus de dégrillage ainsi que les sables et graviers retenus sont transférés manuellement dans une benne pour être ensuite

envoyés au LEMN. Les résidus de traitement chimique par coagulation et floculation sont décantés et transférés dans un bassin de séchage et ensuite mis dans le LEMN.

La communauté de Naskapie possède ses propres réseaux de traitement d'eau potable et d'eaux usées. Des quantités non déterminées de résidus solides en provenance du traitement primaire des eaux usées sont acheminés vers le LEMN. Les boues en provenance des traitements physico-chimiques devraient se retrouver au LEMN, mais aucun relevé ne nous permet de le confirmer.

4.4.2 Boues de fosses septiques

Le réseau d'égouts de la **Ville de Fermont** dessert la totalité des résidences, des commerces et des institutions situés à l'intérieur du périmètre de la ville. Les accès aux résidences secondaires (chalets) se limitent dans la plupart des cas aux sentiers de motoneige, de quatre roues ou à l'aide d'embarcations nautiques. Les caractéristiques reliées à l'accès et à l'utilisation font en sorte que très peu de chalets dans le secteur de Fermont possèdent des installations septiques (moins de 5). La presque totalité des chalets est munie soit de cabinet à fosse sèche ou de toilette chimique. Nous n'avons donc pas de données pour les boues de fosses septiques. Une entreprise de la région (Véolia) en fait le vidange pour être traité à l'extérieur de la région.

Dans le **secteur de Schefferville**, il y a cinq fosses septiques dans la région. Pour le moment elles sont vidangées au LEMN. À partir de 2020, la ville aura un équipement pour traiter ces boues de fosses septiques. Les boues produites par la compagnie Tata Steel Minerals sont acheminées du côté de la province de Terre-Neuve et du Labrador, donc rien n'est acheminé au LEMN de Schefferville

4.4.3 Gestion des boues sur les terres publiques

Aucun service n'est offert sur les terres publiques situées dans les territoires non organisés. Les gens ont des toilettes sèches pour la plupart et nous n'avons aucune donnée.

4.5 PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

À Fermont, il y a eu peu ou pas d'efforts liés à l'information, la sensibilisation et l'éducation auprès des citoyens en GMR car il n'y a aucun programme de récupération en place, outre la présence d'un écocentre. À cet effet, un dépliant est produit et distribué pour encourager la population à amener les matières qui sont possibles de recycler à l'écocentre. De son côté, la Ville de Schefferville fait des efforts considérables pour informer, sensibiliser et éduquer ses citoyens et les deux communautés. Ces efforts se traduisent par :

- Publication d'un bulletin environnemental (suivi à la population de la performance)
- Messages et capsules diffusés à la radio communautaire

- Organisation de concours avec prix offerts par commanditaires locaux (il y a eu des concours de récupération à l'écocentre et des concours de dessins avec les jeunes)
- Distribution de sacs réutilisables
- Articles publiés dans le bulletin municipal
- Production d'affiches et de dépliants
- Création d'une page facebook (<https://www.facebook.com/TricommEcocentre/>)

Les messages sont toujours traduits en anglais et en français et le plus souvent possible également en langues autochtones (naskapie, innue). De plus, une grande corvée de nettoyage communautaire est organisée à chaque année au printemps soit une à Matimekosh-Lac John et une à Kawawachikamach pour ramasser tous les déchets qui traînent sur les terrains publics et privés. Cette année, la ville a même organisé une semaine complète d'activités de sensibilisation à l'environnement dans la communauté de Matimekosh-Lac John.

L'arrivée du projet de compostage à Schefferville n'a fait qu'amplifier ces efforts.

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CANIAPISCAU

L'inventaire des matières résiduelles a été réalisé à partir de diverses sources, certaines datant de 2018 et d'autres, de 2019. Très peu de données sont disponibles sur le territoire car les pesées systématiques des matières ne sont pas réalisées par tous les générateurs.

La finalisation de ce PGMR a été possible grâce à la réalisation d'études de caractérisation à l'été et à l'automne 2019 au sein de la Ville de Fermont, d'AMMC et de Minerai de Fer Québec. D'autres recherches ont été nécessaires pour compléter l'information, mais somme toute, l'inventaire réalisé est suffisamment révélateur pour orienter les prochaines démarches d'optimisation de la GMR sur le territoire.

L'outil de calculs de RECYC-QUÉBEC a été consulté à titre indicatif seulement. La situation particulière⁴ de la MRC de Caniapiscau n'est aucunement comparable aux moyennes québécoises sur lesquelles est basé l'outil de RECYC-QUÉBEC.

5.1 MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Dans le cas de la **Ville de Fermont**, depuis 2017, il est possible de peser les camions de collecte sur une balance présente sur le site d'AMMC. Cette balance n'est pas située à l'entrée du LEET et demande un détour des chauffeurs. Le système n'est pas informatisé et certains billets de pesée peuvent se perdre par les chauffeurs (estimés à moins de 5 %). La ville inscrit dans son registre mensuel chaque type de camion et la provenance des matières transportées au LEET, que ce soit la collecte résidentielle, des ICI ou les CRD mixtes en provenance de l'écocentre. Par la suite, chaque chauffeur apporte le bon de pesée aux Services techniques de la Ville. L'étude de caractérisation de 2019 a permis de connaître la composition des matières par provenance (écocentre, collecte résidentielle par bacs roulants, collecte des ICI et du mur-écran par conteneur à chargement avant).

Pour ce qui est des mines, les matières acheminées par AMMC au LEET ne sont pas pesées pour des raisons techniques. Conséquemment, l'estimation du poids des matières générées est seulement basée sur des masses volumiques approximatives. Afin de remédier à la situation, AMMC a commandé une étude de caractérisation à l'été 2019. Le consultant a proposé un nouveau modèle de registre des données ainsi qu'une procédure de pesée des conteneurs. Bien que tous les conteneurs ne puissent être pesés, il a tout de même été possible d'ajuster le registre et d'estimer des quantités de matières résiduelles acheminées au LEET de AMMC. En ce qui concerne MFQ, tous les déchets sont pesés et acheminés au LET de Dolbeau. Une étude de caractérisation a également été réalisée en 2019 afin de permettre une meilleure connaissance du gisement et compléter le plus efficacement possible ce PGMR.

⁴ Faible population, importante population temporaire, caractéristiques démographiques uniques (peu d'ainés, moins de jeunes familles, etc.), éloignement urbain, etc.

Pour les deux mines, les quantités de matières recyclées ont été fournies par les gestionnaires, lorsque disponibles. Très peu de données sont disponibles pour certaines matières, notamment les agrégats et le bois. Les sources et la méthodologie utilisée pour l'inventaire de Fermont sont présentées au Tableau 14.

Dans le cas du secteur de **Schefferville**, l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire est très difficile à établir pour tous les secteurs, car aucun tri à la source n'est effectué et les sacs à ordures ne sont pas pesés. Toutefois, la Ville de Schefferville a procédé à une caractérisation de ses matières résiduelles en 2014 et 2017 par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, ce qui a permis d'avoir une estimation des matières générées sur le territoire par secteur.

5.1.1 Manque de données

Pour chaque générateur de tous les secteurs, la problématique majeure consiste à connaître les quantités exactes de matières résiduelles générées. La réalisation des récentes études de caractérisation ont été d'une grande aide pour la réalisation du PGMR mais ont soulevé l'importance de mettre en place un **système de suivi des données beaucoup plus efficace**.

Tableau 14 : Synthèse de la méthodologie utilisée pour l'inventaire à Fermont

Catégories de matières résiduelles	Sources	Généré	Éliminé	Recyclé
Matières recyclables visées par la collecte sélective : <ul style="list-style-type: none"> Papier et carton Plastique Verre Métal 	Données des mines Étude de caractérisation de Fermont et des mines	Calculs	Données et calculs	Données
Matières organiques <ul style="list-style-type: none"> Résidus verts et branches Résidus alimentaires Autres matières compostables (incluant boues) 	Étude de caractérisation de Fermont et des mines		Données et calculs	Aucun
Résidus de CRD <ul style="list-style-type: none"> Agrégats Débris de CRD mixte Bois 	Estimation selon certains volumes Données non disponibles pour les agrégats récupérés Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC		Données et calculs	Données et calculs

RDD et TIC	Étude de caractérisation de Fermont (éliminée) Données de génération et de récupération de plusieurs autres écocentres		Données et calculs	Données
	Sources	Généré	Éliminé	Recyclé
Résidus de transformation industrielle <ul style="list-style-type: none"> Ferraille Dormants de chemin de fer Pneus hors dimensions 	Données des minières		Données et calculs	Données
Autres matières résiduelles	Étude de caractérisation de Fermont et des mines		Données et calculs	Données

5.2 RÉSULTATS GLOBAUX

Au total, c'est environ 9 434 tonnes de matières résiduelles qui ont été générées en 2019 sur le territoire de la MRC (voir Tableau 15). Les quantités d'agrégats valorisés par les Services techniques de la Ville de Fermont n'ont pu être estimées. D'ailleurs, plusieurs données sont manquantes car non comptabilisées. Malgré tout, les résultats de l'inventaire sont révélateurs même si une marge d'erreur est à considérer. Tous les déchets industriels sont exclus de cet inventaire ainsi que les quantités de matières dangereuses et résidus miniers gérés par les mines. Globalement, c'est une performance moyenne de 20 % observée sur le territoire de la MRC avec 1 927 tonnes de matières résiduelles récupérées.

Tableau 15 : Inventaire global des matières résiduelles de la MRC de Caniapiscau

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
MATIÈRES RECYCLABLES				
Papier et carton	51 t	863 t	914 t	6 %
Métal	167 t	396 t	563 t	30 %
Plastiques	3 t	477 t	480 t	1 %
Verre	27 t	93 t	120 t	23 %
MATIÈRES ORGANIQUES				
Branches	1 t	24 t	24 t	3 %
Résidus verts	0 t	234 t	234 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	1 394 t	1 394 t	0 %
Autres résidus organiques (incluant boues)	0 t	474 t	474 t	0 %
Textiles	0 t	91 t	91 t	0 %
RDD et TIC	10 t	8 t	19 t	55 %
Encombrants métalliques et non métalliques	61 t	315 t	376 t	16 %
Pneus	112 t	0 t	112 t	Non applicable

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Autres matières résiduelles	0 t	1 030 t	1 030 t	0 %
DÉBRIS DE CRD				
Agrégats	45 t	665 t	710 t	6 %
Bois de CRD (incluant bois traité)	986 t ⁵	537 t	1 523 t	65 %
Déchets de CRD mixte (excluant bois)	463 t	907 t	1 371 t	34 %
TOTAL PAR AN	1 927 t	7 507 t	9 434 t	20 %

Source : Chamard stratégies environnementales avec l’outil de RECYC-QUÉBEC

NOTE : Les données ont été arrondies et les sommes peuvent ne pas toujours concorder.

La Ville de Fermont, incluant les minières de la région, génèrent 82 % de l’ensemble des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. La figure suivante illustre l’importance que la Ville de Fermont joue dans la génération des matières résiduelles, peu importe la provenance, comparativement au secteur Schefferville.

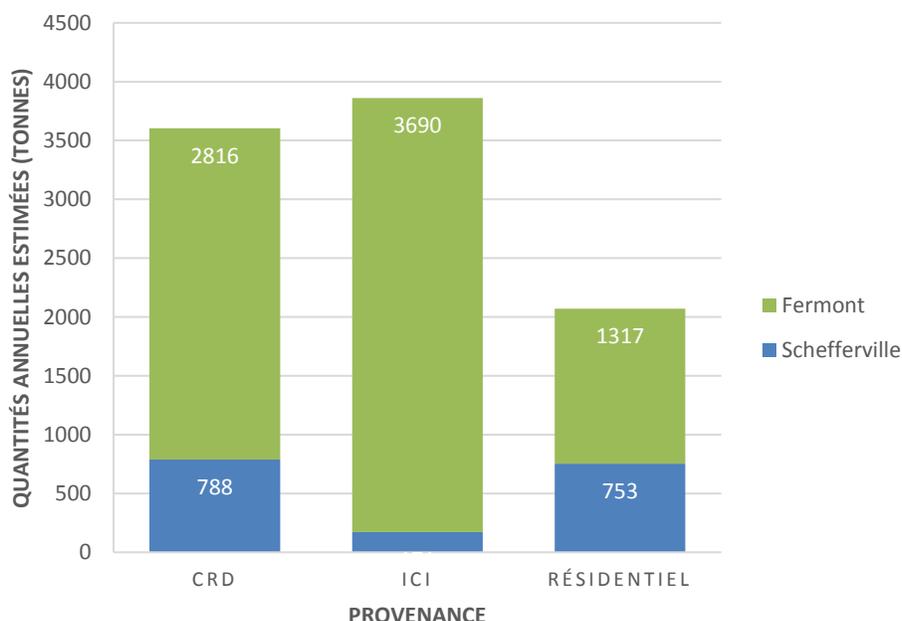


Figure 6 : Répartition de la génération des matières résiduelles selon la provenance

5.3 SECTEUR RÉSIDENTIEL

C’est environ 2 070 tonnes de matières résiduelles qui sont générées par le secteur résidentiel. Une importante partie de la population, qu’elle soit permanente ou temporaire, réside dans le mur-écran et

⁵ Le bois de CRD est actuellement entreposé chez AMMC en attente de broyage et récupération sur le site. Ainsi, pour les années 2018 et 2019, ce bois n’a pas été éliminé mais n’est pas pour autant actuellement recyclé.

dans les complexes résidentiels à Fermont. Ces secteurs ont été comptabilisés dans le secteur ICI, puisqu'il est impossible de séparer les logements des commerces à la Place Daviault (mur-écran). Quant aux complexes résidentiels des mines, ceux-ci fonctionnent davantage comme des hôtels, avec cafétéria et aires communes.

Les données des écocentres de la MRC sont également compilées dans le secteur résidentiel.

Seulement 264 tonnes de matières résiduelles sont récupérées par ce secteur, ce qui représente un taux de récupération de 13 %. Il s'agit principalement de certains encombrants, des RDD et TIC, de la ferraille et des contenants consignés. Rappelons qu'il n'y a ni collecte sélective ni collecte des matières organiques à la MRC.

Tableau 16 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur résidentiel

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
MATIÈRES RECYCLABLES			
Papier et carton	0 t	111 t	111 t
Métal	167 t ⁶	314 t	480 t
Plastiques	0 t	62 t	60 t
Verre	26 t	55 t	81 t
MATIÈRES ORGANIQUES			
Branches	0 t	23 t	23 t
Résidus verts	0 t	234 t	234 t
Résidus alimentaires	0 t	230 t	230 t
Autres résidus organiques (incluant boues)	0 t	154 t	154 t
Textiles	0 t	45 t	45 t
RDD + TIC (incluant les ICI utilisant l'écocentre)	10,20 t	8 t	19 t
Encombrants métalliques et non métalliques	61 t	217 t	278 t
Autres matières résiduelles		359 t	359 t
Total	264 t	1 805 t	2 070 t

Source : Chamard stratégies environnementales avec l'outil de RECYC-QUÉBEC

NOTE : Les données ont été arrondies et les sommes peuvent ne pas toujours concorder.

La Figure 7 illustre la composition des matières résiduelles du secteur résidentiel, comprenant les valeurs en provenance de l'écocentre. Les matières recyclables et organiques sont présentes en importance sur le territoire. Fait intéressant, il y a environ 13 % des matières générées qui seraient des encombrants non métalliques, ce qui est supérieur à la moyenne du Québec⁷. Évidemment, des études de caractérisation plus fréquentes permettraient de peaufiner ce constat, mais considérant la réalité démographique de Fermont, ce n'est pas surprenant.

⁶ Comprend 150 tonnes de ferraille de l'écocentre.

⁷ Selon l'outil de calculs de RECYC-QUÉBEC, les encombrants représenteraient 1,7 % des déchets enfouis.

Le changement de personnel aux mines est fréquent et puisque les chambres ou maisons ne sont pas vendues meublées, une quantité impressionnante de meubles et d’encombrants de toutes sortes sont souvent jetés⁸, même s’ils sont encore en bon état.

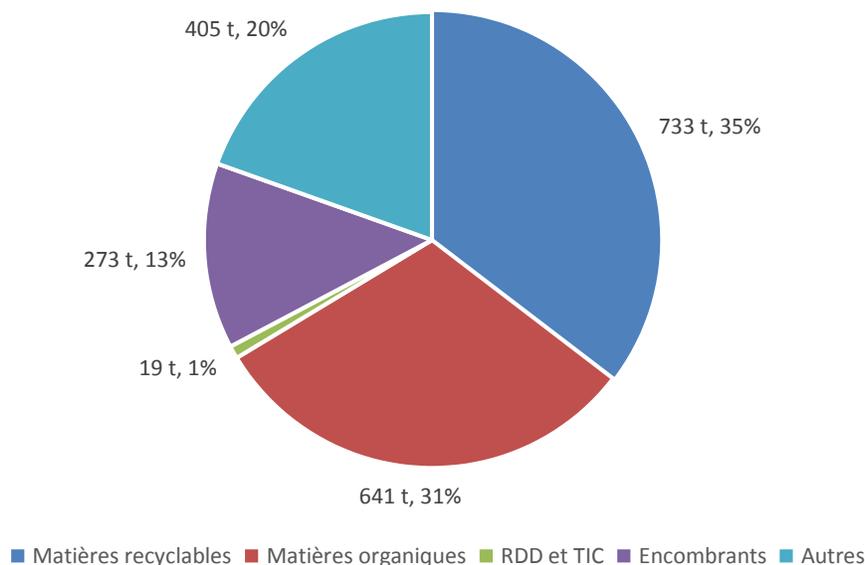


Figure 7 : Répartition de la génération des matières résiduelles — Secteur résidentiel

5.4 SECTEUR ICI

Avec plusieurs minières sur son territoire, le secteur ICI est très particulier à la MRC. Il s’agit donc du gisement de matières résiduelles le plus important avec plus de 3 860 tonnes générées annuellement.

Tableau 17 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur ICI

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
MATIÈRES RECYCLABLES			
Papier et carton	50,7 t	752,6 t	803,3 t
Métal	0,3 t	82,5 t	82,9 t
Plastique	3,4 t	416,5 t	419,9 t
Verre	1,0 t	38,1 t	39,1 t
MATIÈRES ORGANIQUES			
Branches	0,0 t	0,7 t	0,7 t

⁸ Étant donné les coûts de transport, l’achat de meubles bon marché est souvent privilégié et ces derniers sont laissés sur place lors du départ du travailleur.

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus verts	0,0 t	0,1 t	0,1 t
Résidus alimentaires	0,0 t	1 163,5 t	1 163,5 t
Autres résidus organiques	0,0 t	319,8 t	319,8 t
Textiles	0,0 t	238,4 t	238,4 t
Matières dangereuses (non visées par le PGMR)	0,0 t	20,1 t	20,1 t
Encombrants métalliques et non métalliques	0,0 t	103,1 t	103,1 t
Autres matières résiduelles	0,0 t	670,3 t	670,3 t
Total	55,4 t	3 805,7 t	3 861,1 t

Source : Chamard stratégies environnementales avec l'outil de RECYC-QUÉBEC

La Figure 8 illustre la composition de la génération des matières résiduelles. Les matières organiques représentent 38 % des matières générées. Toutefois, les minières de Fermont représentent 71 % de ce gisement. Les matières organiques générées aux mines sont principalement des restants de repas des travailleurs et aux cafétérias. La présence de matières recyclables est également importante et elles sont peu recyclées. Il s'agit principalement de papier et de carton dont la génération est liée également aux mines (80 % de la génération de papier/carton de la MRC). Il faut également noter la présence importante de plastique dont les mines sont responsables à 79 %. Ceci est explicable par l'utilisation d'emballages en plastique à usage unique pour les repas des travailleurs⁹.

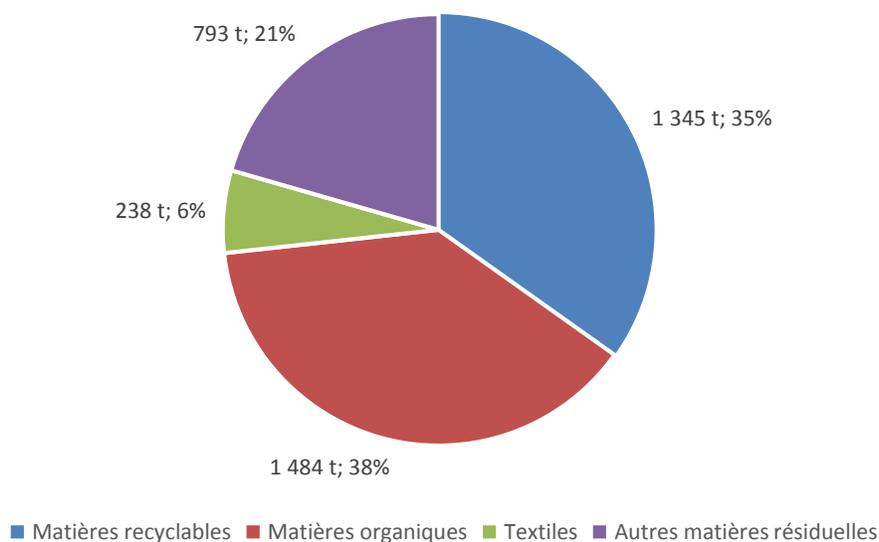


Figure 8 : Répartition de la génération des matières résiduelles — Secteur ICI

⁹ Les cafétérias aux complexes résidentiels à Fermont préparent des repas pour emporter aux travailleurs afin qu'ils puissent manger sur leur lieu de travail, aux mines.

5.5 SECTEUR CRD

Les mines génèrent d'importantes quantités de matières résiduelles en vrac, qui peuvent s'apparenter à des résidus de CRD de par leur nature. Or, une attention particulière a été apportée à la distinction de ces résidus dits industriels (voir section 5.6) de ceux de CRD. Ainsi le bois généré et comptabilisé dans cet inventaire est considéré comme du bois de CRD, qui se collecte généralement en vrac, dans des conteneurs. Ici, il s'agit de conteneurs en chantier, aux mines et aux écocentres.

Malheureusement, la valeur des permis à bâtir pour la MRC ne sont pas disponibles chez Statistique Canada. Pour évaluer certaines données, une corrélation a été réalisée avec la valeur des permis à bâtir de la Côte-Nord et la population de la MRC. Cette démarche permet d'estimer un ordre de grandeur pour la génération des agrégats, qui n'étaient pas comptabilisés. Au total, c'est au minimum 3 604 tonnes de débris de CRD qui sont générés dont un minimum de 41 % est récupéré.

Tableau 18 : Inventaire des matières résiduelles — Secteur CRD

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	45 t	665 t	710 t ¹⁰
Résidus de CRD Bâtiments	463 t	907 t	1 371 t
Bois de CRD (incluant bois traité) ¹¹	986 t	537 t	1 523 t
Total - CRD	1 494 t	2 109 t	3 604 t

Il n'est pas possible de distinguer les résidus de CRD en catégorie plus fines, car les données des écocentres de Schefferville et de Fermont sont regroupées et globales.

Les estimations réalisées révèlent que les agrégats sont peu recyclés.

5.6 RÉSIDUS INDUSTRIELS

Les résidus miniers ainsi que les déchets dangereux¹² ne sont pas considérés dans ce PGMR, conformément à la réglementation en vigueur.

Toutefois, il existe certains résidus générés en grande importance et qui nécessitent une gestion particulière : la ferraille, les dormants de chemin de fer ainsi que les pneus surdimensionnés. Les minières possèdent des programmes de gestion de ces résidus, mais force est de constater qu'un passif environnemental est très présent à la MRC. C'est le cas notamment de véhicules hors d'usage, de pneus ou de dormants. L'entreposage est quelques fois nécessaire en raison des coûts de transport très

¹⁰ Source : Outil de calculs de RQ, avec la valeur des permis à bâtir de la Côte-Nord ajusté à la MRC en fonction de la population.

¹¹ Ce qui représente 80,8 tonnes de bois traité du secteur résidentiel et 136,6 tonnes du secteur ICI pour un total de 217,4 tonnes de bois traité actuellement éliminé.

¹² Toutefois, les études de caractérisation ont démontré que certaines matières dangereuses étaient présentes dans les déchets des ICI, incluant les mines, et ce, malgré les programmes de récupération en place avec Véolia.

élevés de ces matières.

Le tableau suivant présente la génération estimée annuelle de ces matières et ne fait pas mention du passif sur place ni de l'entreposage possible de ces matières. Toutefois, la MRC tient à réfléchir à un mode de gestion des matières résiduelles qui permettra également de trouver une solution à cette problématique d'envergure.

Tableau 19 : Inventaire des résidus industriels (tonnes/an)

Catégories de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré
Métaux	11 646,4 t	142,3 t	11 788,6 t
Pneus hors dimension	2 890,8 t	0,0 t	2 890,8 t
Dormants de chemin de fer	1 682,0 t	0,0 t	1 682,0 t
Total	16 219,1 t	142,3 t	16 361,4 t

C'est plus de 16 200 tonnes de ces résidus industriels qui sont générés par an.

6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

6.1 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PGMR

Cette partie présente un aperçu du bilan de la mise en œuvre du premier PGMR. Les orientations et objectifs du *Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles* (PQGMR) y sont rappelés et ceux poursuivis par la MRC sont présentés.

La MRC de Caniapiscau a adopté son premier PGMR en 2003. Les objectifs généraux proposés dans celui-ci sont compilés dans le Tableau 20.

Tableau 20 : Objectifs généraux proposés par le PGMR 2003

Secteur	Objectifs généraux
Secteur résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la participation, l'information et la sensibilisation de la population en vue d'atteindre les objectifs de valorisation. • Privilégier l'application de mesures incitatives de récupération. • Instaurer ou augmenter le rendement de la collecte sélective municipale afin de réduire les quantités de déchets ultimes. • Augmenter la récupération et la valorisation des matières recyclables grâce à l'instauration de bacs. • Sensibiliser la collectivité et privilégier des moyens de réduction à la source et de réemploi.
Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et soutenir les entreprises d'économie sociale en matière de réduction à la source, de réemploi et de recyclage. • Augmenter la récupération et la valorisation des matières recyclables.
Secteur construction, rénovation et démolition (CRD)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter sensiblement le rendement de la valorisation des matériaux générés.

Les objectifs présentés dans le cadre du PGMR de 2003 ne s'arrimaient que partiellement à ceux prescrits par la réglementation et n'ont malheureusement pas été atteints en grande partie. Le présent PGMR doit tenir compte de ce fait et doit élaborer des objectifs primaires qui sont essentiels avant d'atteindre les objectifs nationaux.

Néanmoins, des efforts considérables ont été faits par les deux municipalités (Fermont et Schefferville) en implantant chacune un écocentre, ce qui a permis de réduire une certaine quantité de matières résiduelles enfouies (bois, métal et RDD). De plus, les écocentres ont permis de sensibiliser la collectivité et privilégier des moyens de réduction à la source et de réemploi en plus d'augmenter la récupération et la valorisation des matières recyclables. Il s'agit tout de même d'un élément majeur dans l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

De son côté, la **Ville de Fermont** sensibilise et encourage la population à utiliser l'écocentre en ayant des heures d'ouverture élargies et en ayant conçu des dépliants. Elle effectue également une collecte d'encombrants chaque printemps et chaque automne. Par la suite, le tri est effectué à l'écocentre.

La **Ville de Schefferville**, tant qu'à elle, a engagé une chargée de projet pour opérer les matières résiduelles, qui voit à trouver des solutions et à les mettre en place, en plus d'être en contact direct avec tous les représentants des différents milieux. Ce qui permet une meilleure cohésion et des efforts communs afin de respecter les objectifs nationaux de 2019-2024.

6.2 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

Les enjeux sont nombreux à la MRC, surtout en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. À ce niveau, tout reste à faire. Les études de caractérisation réalisées ont démontré que la grande majorité des matières résiduelles actuellement éliminées étaient recyclables ou valorisables. Mais pour mettre en place des systèmes de GMR efficaces et qui seront durables, plusieurs enjeux sont à considérer, lesquels sont présentés ci-après.

6.2.1 Pression citoyenne

Avec une population de plus en plus temporaire (*fly-in/fly out*) où les travailleurs des mines font le tri des matières résiduelles à leur résidence permanente, la pression citoyenne est de plus en plus importante en matière de GMR à Fermont. Les mentalités évoluent et **le statu quo n'est pas une option**. La preuve, le projet-pilote de compostage communautaire à Schefferville a été couronné de succès, même s'il est question d'apport volontaire.

6.2.2 Autonomie régionale

Malgré toutes les bonnes volontés, le transport des matières résiduelles sur de longues distances occasionne des coûts faramineux et des émissions de gaz à effet de serre, d'autant plus que les quantités de matières à traiter sont faibles. Le secteur de Schefferville est d'autant plus problématique. Rappelons que seulement le train et l'avion peuvent s'y rendre.

Les modes de gestion des matières résiduelles devront donc s'axer sur un traitement local, visant l'autonomie régionale. C'est d'ailleurs une priorité.

6.2.3 Gouvernance

Les fluctuations des marchés miniers influent directement les activités économiques et sociales de la région. L'imprévisibilité du secteur doit être prise en compte lorsqu'il est question de gouvernance de la GMR. La **MRC doit donc faire preuve de leadership et de proactivité** dans l'application de son PGMR.

6.2.4 Conditions météorologiques

Avec des températures sous zéro sept mois par année et de fortes précipitations, le climat de la MRC est fort particulier. Ainsi, peu de résidus verts sont générés et il est impossible, par exemple, d'envisager du compostage domestique extérieur. Il est primordial de considérer cet enjeu dans la stratégie de gestion des matières résiduelles de la MRC.

6.2.5 Pénurie de main-d'œuvre

Il est très difficile de recruter de la main-d'œuvre dans la région et surtout de la garder. Les emplois très techniques ou spécialisés deviennent alors encore plus complexes à combler. C'est un enjeu majeur pour toutes les sphères d'activités économiques de la MRC.

6.3 PRINCIPAUX CONSTATS DE LA SITUATION ACTUELLE

6.3.1 Secteur résidentiel/municipal



- Présence d'un écocentre à proximité et bonne participation de la population.
- Construction d'une usine d'épuration des eaux usées.
- Volonté citoyenne et politique.
- Collecte municipale des matières résiduelles (plusieurs camions présents sur le territoire).
- Service de proximité.



- Traçabilité des matières et modes de compilation des données.
- Accessibilité à des infrastructures de traitement des matières résiduelles.
- Coûts de transport.
- Structure (mur-écran) de la Place Daviault très limite en matière d'optimisation de la GMR.
- Aucune personne-ressource pour la coordination des matières résiduelles à la Ville de Fermont.
- Population permanente décroissante et de plus en plus temporaire.

6.3.2 Secteur ICI et Secteur CRD



- Présence d'un écocentre à proximité accessible au ICI et entrepreneurs.
- Proximité des commerces.
- Les ententes avec les différents recycleurs.



- Traçabilité des matières et modes de compilation des données.
- Accessibilité à des infrastructures de traitement des matières résiduelles.
- Coûts de transport.
- Structure (mur-écran) de la Place Daviault très limite en matière d'optimisation de la GMR.
- Aucune personne-ressource pour la coordination des matières résiduelles à la Ville de Fermont.

6.4 COMITÉ DE CONCERTATION DU PGMR

Afin de produire un PGMR qui répond aux enjeux de la région, la MRC a mis sur pied un comité de concertation composé des organisations suivantes :

- Ville de Fermont (élus et services techniques)
- Ville de Schefferville
- ArcelorMittal
- Minerai de Fer Québec
- Chamard stratégies environnementales
- Le comité s'est rencontré trois fois :
 - 1) Juin 2019
Échanges sur les enjeux en gestion des matières résiduelles sur le territoire
Propositions de mesures d'optimisation
Description du contexte du PGMR
 - 2) Novembre 2019
Présentation des résultats de l'étude de caractérisation et de l'inventaire
Constats et discussions
Détermination des orientations de la MRC
 - 3) Février 2020
Présentation du plan d'action et discussion

La concertation des parties prenantes étant cruciale dans la mise en œuvre du présent PGMR, la MRC a jugé essentiel d'agir en ce sens.

7 ÉNONCÉS DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations et les objectifs à atteindre de la MRC de Caniapiscau ont été élaborés de façon à s'arrimer dans la mesure du possible avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024*.

7.1 OBJECTIFS DE LA MRC

Les données issues de l'inventaire des matières résiduelles permettent de brosser un portrait des performances en GMR de la MRC de Caniapiscau. Le Tableau 21 présente les performances de la MRC par rapport aux objectifs nationaux, ainsi que les objectifs régionaux que la MRC s'est fixés. Ces objectifs se veulent adaptés à notre réalité, nos enjeux et nos problématiques.

Tableau 21 : Objectifs régionaux de la MRC de Caniapiscau

Objectifs nationaux Plan d'action 2019-2024		Résultats MRC 2019	Objectifs régionaux	Échéance visée
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	525 kg/hab/an	1 955 kg/hab/an	1 470 kg/hab/an	2025
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	75 %	12 %	35 %	2025
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	60 %	0 %	30 %	2025
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	70 %	41 %	55 %	2025

La MRC a mis en évidence plusieurs orientations régionales au contexte local de la gestion des matières résiduelles de la MRC. Elles ont été définies en fonction des forces et faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles.

Les cinq grandes orientations régionales de la MRC de Caniapiscau sont les suivantes :

1. **Mettre en place des collectes de matières recyclables et organiques**
2. **Réduire les accumulations des matières résiduelles**
3. **Favoriser l'autonomie régionale et la gestion locale des débouchés**
4. **Mettre en œuvre le PGMR de façon concertée**
5. **Maintenir des communications soutenues avec la population**

Les objectifs régionaux de la MRC ont été élaborés en lien avec les grandes orientations régionales et pour répondre aux exigences de la politique québécoise et de son plan d'action quinquennal. En restant réalistes et adaptés aux problématiques locales, ceux-ci répondent globalement à l'atteinte des objectifs nationaux.

7.2 SCÉNARIO D'ÉLIMINATION À 10 ANS

L'évolution démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les programmes de récupération mis en place ont une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Afin de déterminer un plan d'action réaliste et adéquat pour la MRC pour les cinq prochaines années, il est essentiel d'estimer les besoins futurs en élimination pour les matières résiduelles. Notamment, les lignes directrices préconisent d'établir un scénario d'élimination pour les dix prochaines années à partir de l'année de révision du PGMR.

Le MELCC élabore présentement une stratégie de mise en œuvre d'incitatifs, qui comprendra, entre autres, diverses mesures visant à amener l'ensemble des générateurs et autres acteurs concernés à réduire, trier et acheminer certaines matières vers des filières de valorisation et ainsi les détourner de l'élimination. Selon les publications du MELCC, une période de transition est inévitable pour la mise en place opérationnelle avec succès de ces nouvelles mesures qui n'ont pas encore été officiellement annoncées. Malgré tout, la réduction de l'élimination est une priorité à respecter peu importe les mesures qui seront entreprises par le gouvernement.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du processus de révision du PGMR a permis de définir des objectifs spécifiques, notamment réduire de 1 955 kg/habitant/an à 1 470 kg/habitant/an la quantité de matières résiduelles éliminées. La cible globale de réduction à l'élimination est 25 %. Cela semble peu mais implique d'énormes changements dans la gestion des matières résiduelles de la MRC.

Le tableau suivant présente la variation de population de la MRC de Caniapiscau jusqu'en 2031 d'après les projections de l'ISQ.

Tableau 22 : Projection démographique 2016-2031

Population	2016	2021	2026	2031
Total MRC	3 900	3 800	3 700	3 600
Variation (%)	-	-2,6	-2,6	-2,7

Source: Institut de la Statistique du Québec

Le scénario de l'élimination pour les dix prochaines années est basé sur l'hypothèse d'une décroissance de la population entre 2019 et 2029 de 1,6 %.

Tableau 23 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans

Quantité de matières résiduelles	2019	Projection 2029	
		Statu quo (tonnes)	Avec cibles de réduction (tonnes)
Générées	9 434	8 943	8 943
Récupérées	1 927	1 826	4 666
Éliminées	7 507	7 116	4 277
Taux de récupération	20 %	20 %	52 %
Population totale - MRC	3 840	3 640	

Source: Institut de la Statistique du Québec

On estime qu'environ 8 945 tonnes de matières résiduelles seront générées en 2029. Si aucun programme de récupération et de valorisation des matières résiduelles n'est implanté, les quantités à éliminer augmenteront et continueront de dépasser les 7 100 tonnes.

Par contre, si toutes les mesures prévues au PGMR sont mises en œuvre et que les objectifs fixés sont atteints, les quantités de matières récupérées pourraient augmenter à 4 666 tonnes, soit un taux de récupération global de 52 %. Par conséquent, les quantités de matières résiduelles éliminées diminueraient de 40 %.

Le tableau ci-dessous présente les projections des quantités éliminées pour les différents types de matières résiduelles.

Tableau 24 : Projections des matières résiduelles éliminées en 2019 et 2029 par type de matières

Catégories de matières résiduelles	Quantités (tonnes/an)		
	2019	Projection 2029	
		Statu quo	Avec cibles
Matières organiques	2 125	2 014	1 007
Matières recyclables	1 830	1 734	1 182
Déchets CRD	2 109	1 999	854
Autres matières résiduelles	1 443	1 368	1 234
Total	7 507	7 116	4 277

MISE EN GARDE

La MRC est très consciente que les estimations réalisées dans le cadre de ce PGMR sont précaires et dépendantes de plusieurs facteurs hors de son contrôle. En effet, les fluctuations du marché du fer et des activités minières impactent grandement la génération de matières résiduelles.

Ainsi, même si les perspectives démographiques tendent vers la baisse, la MRC doit prendre en compte une augmentation possible de travailleurs temporaires (*fly-in/fly-out*).

La MRC doit également considérer le passif environnemental présent sur son territoire. Bien qu'il s'agisse de résidus industriels, plusieurs matières sont entreposées en attente de traitement et la MRC juge important d'encourager une remédiation de la situation.

De plus, la MRC est bien consciente que les objectifs de performance sont moindres que ceux de la Politique québécoise. Toutefois, des efforts colossaux seront à déployer pour démarrer les systèmes à venir. L'annonce d'une refonte éventuelle de l'industrie de la collecte sélective, de l'élargissement de la consigne, de la future REP, des appareils réfrigérants sont tous des programmes qui pourront influencer grandement sur le déploiement des programmes prévus.

7.3 PLAN D'ACTION

Selon les orientations de la MRC et afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, plusieurs mesures et actions concrètes sont prévues. Évidemment, des efforts d'organisation, de structuration et d'acquisition de connaissances sont incontournables et présents dans le PGMR.

Le tableau suivant présente l'étendue du plan d'action de la MRC. Chaque mesure fait l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe 1.

Présentement, la MRC ne reçoit ni compensation à la collecte sélective, ni redistribution des redevances à l'élimination. Ces montants pourront être perçus éventuellement, soit 70 % des coûts de collecte, de transport et de traitement¹³ de compensation par ÉEQ pour la collecte sélective et 5 \$ par habitant selon le RREEMR¹⁴.

Étant donné l'importance des démarches à compléter, la MRC a privilégié l'élaboration d'un plan d'action pour une durée de sept ans avec mises à jour possible avant échéance.

¹³ Compensation plancher pour les organisations municipales à plus de 400 km de Québec ou de Montréal. Sujet à changement avec la future REP-Partenariat.

¹⁴ Ce qui représente une somme approximative de 12 000\$ par an, car les résidents temporaires (*fly-in/fly-out*) ne sont malheureusement pas considérés dans le calcul de la subvention.

Tableau 25 : Synthèse des orientations et des mesures proposées au PGMR

NO.	MESURES	ACTIONS	RESPONSABLE	MISE EN OEUVRE
ORIENTATION 1 : METTRE EN PLACE DES COLLECTES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES				
1	Mettre en place un programme de récupération des matières recyclables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un projet-pilote de collecte des matières recyclables 2. Concertation des parties prenantes 3. Discussion d'un partenariat avec l'organisme de gestion désigné 4. Achat de bacs 5. Démarrer la collecte de porte-en-porte à Fermont et à Schefferville 6. Demander aux villes un rapport annuel de suivi 	Municipalités	2020-2021 2021-2027 2023-2024 2025 2026 2025-2027
2	Mettre en place un programme de récupération des matières organiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un projet-pilote de collecte des matières organiques 2. Concertation des parties prenantes 3. Demande d'un rapport annuel à la Ville de Schefferville sur l'apport volontaire 4. Réalisation d'études pour meilleure scénario incluant le bois et le carton 5. Présentation de la technologie choisie au Conseil municipal pour adoption 6. Implanter la technologie de traitement choisie 7. Démarrer la collecte de porte-en-porte sur l'ensemble de la Ville de Fermont 8. Mettre en place une collecte de porte-en-porte à Schefferville 	Municipalités	2020 2021-2027 2021-2024 2021 2022 2023 2024 2025

3	Concevoir des publicités sur les matières recyclables et organiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des campagnes publicitaires dans nos divers médias 2. Mettre de l'information constante sur le site internet de chaque municipalité 3. Rencontrer les entreprises pour promouvoir le recyclage et le compostage 	Municipalités	<p>2021-2027</p> <p>2021-2027</p> <p>2022-2023</p>
ORIENTATION 2 : RÉDUIRE LES ACCUMULATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES				
4	Promouvoir la réduction à la source	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser les outils publiés par RECYC-QUÉBEC et les publier sur notre site Internet 2. Concevoir des campagnes publicitaires sur le gaspillage alimentaire et la production de déchets à la radio dans le journal et le site Internet de chaque municipalité 3. Concevoir des panneaux publicitaires à afficher sur le gaspillage et la production de déchets dans chaque municipalité 	MRC	<p>2021-2027</p> <p>2021-2027</p> <p>2022-2027</p>
5	Brosser le portrait de la situation de l'accumulation de matières résiduelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demander à chaque collaborateur un portrait détaillé de l'inventaire de chacune des matières résiduelles accumulées ainsi que leur lieu d'entreposage 2. Demander un rapport annuel des pneus, dormants, bois, meubles, résidus d'asphalte ou autres générés à chaque année 	MRC	<p>2021-2027</p> <p>2021-2027</p>
6	Réduire l'accumulation des matières résiduelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser des études sur la valorisation locale des matières accumulées tel que dormants de chemins de fer, pneus surdimensionnés et encombrants 2. Organiser des ventes d'inventaires par les municipalités et les minières 3. Faire un bilan annuel de ce qui s'est accumulé dans l'année et ce qui s'est valorisé 4. Mettre en place le scénario émergent de l'étude 	Municipalités	<p>2022-2023</p> <p>2022</p> <p>2020-2027</p> <p>2026</p>

ORIENTATION 3 : FAVORISER L'AUTONOMIE RÉGIONALE ET LA GESTION LOCALE DES DÉBOUCHÉS				
7	Favoriser le réemploi	1. Avoir un nouveau local et de nouveaux équipements pour la ressourcerie existante « La brocante » à Fermont	Municipalités	2020-2021
		2. Création et diffusion de publicités pour promouvoir la ressourcerie existante		2021-2027
		3. Achat d'équipement pour faire une ressourcerie communautaire à Schefferville		2022
		4. Faire un bilan à chaque année des articles réemployés		2021-2027
8	Prioriser le traitement local des agrégats	1. Concasser une partie des agrégats pour l'employer sur des routes non pavées	Municipalités	2020-2027
		2. Acheminer annuellement aux minières et aux ICI un formulaire pour connaître les quantités des résidus d'agrégats générés		2021-2027
		3. Faire une étude de faisabilité sur les modes de valorisation possible pour les agrégats non utilisés		2023
		4. Mettre en place le mode de valorisation choisi pour le conditionnement des agrégats		2024-2025
9	Considérer la valorisation énergétique des matières résiduelles	1. Faire un suivi dans un rapport annuel les matières résiduelles qui ne seront pas compostées ou recyclées dont les boues	Municipalités	2022-2025
		2. Réaliser une étude sur la possibilité d'utiliser un système de biomasse pour les matières ne pouvant pas se retrouver dans le système de compostage choisi		2023
		3. Réaliser une étude pour comparer les différentes options (Transport vers le centre de tri, biomasse et enfouissement)		2024
		4. Faire des représentations auprès du MELCC et recherche de financement		2023-2024
		5. Implanter le meilleur scénario		2025

ORIENTATION 4 : METTRE EN ŒUVRE LE PGMR DE FAÇON CONCERTÉE				
10	Assurer la coordination en GMR	1. Afficher une offre d'emploi	Fermont	2021
		2. Embauche d'un coordonnateur		2022
		3. Accompagner les parties prenantes pour la réalisation des études		2022-2025
		4. Suivi des rapports annuels		2022-2027
		5. Faire un état d'avancement du PGRM annuellement au conseil de la MRC		2021-2027
11	Faire un suivi serré de la mise en œuvre du PGMR	1. Organiser des réunions avec les municipalités afin de discuter de l'avancement de la gestion des matières résiduelles	MRC	2021-2027
		2. Établir une procédure de collecte de données en continu		2022
		3. Produire un bilan de performance territoriale annuel		2022-2027
		4. Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR		2022-2027
12	Inclure les minières dans la concertation	1. Faire des réunions au moins deux fois l'an avec les deux minières	MRC	2021-2027
		2. Approcher Tata Steel Minerals pour sa participation à nos rencontres		2022
		3. Établir le rôle de chacun pour mettre en œuvre le PGMR et faire le suivi		2021-2027
13	Assurer un suivi de la performance des matières résiduelles générées	1. Faire des démarches auprès d'ArcelorMittal pour que les matières résiduelles soit pesées avant l'enfouissement	Municipalités	2021
		2. Demander à la Ville de Schefferville d'effectuer une caractérisation des matières résiduelles enfouies aux trois ans		2022-2025
		3. Demander à la Ville de Fermont d'effectuer une caractérisation des matières résiduelles enfouies à tous les 3 ans		2023-2026

ORIENTATION 5 : MAINTENIR DES COMMUNICATIONS SOUTENUES AVEC LA POPULATION				
14	Sensibiliser les citoyens au sujet des collectes	1. Élaborer un plan de communication	Municipalités	2021
		2. Produire un dépliant d'ISÉ et le distribuer par la poste et dans les commerces		2021-2027
		3. Promouvoir le programme « Ici on recycle » de RECYC-QUÉBEC auprès des ICI		2021-2027
		4. Organiser des formations sur le compostage domestique		2021-2024
		5. Adopter des règlements municipaux pour inciter les citoyens et les ICI à adopter des comportements responsables		2023-2027
15	Sensibiliser les citoyens au sujet du PGMR	1. Mettre à jour le site Internet de la MRC avec un onglet spécifique au PGMR	MRC	2021
		2. Organiser des concours avec questionnaire pour encourager les gens à s'informer sur les différentes sections du PGMR		2021-2027
		3. Publier les bilans de performances et le rapport annuel de suivi sur le site Internet		2021-2027

Tableau 26 : Estimation des coûts des mesures associées au PGMR par année pour Fermont

Ville de Fermont																
Mesure	2020	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	Total	
1	Projet-pilote matières recyclables									Achat de bacs		Collecte porte-en-porte				
Total	2 375 \$									194 250 \$		135 298 \$	138 680 \$		470 603 \$	
2	Projet-pilote matières organiques		Réalisation d'études			Implanter le scénario incluant l'achat de bac						Collecte porte-en -porte				
Total	2 375 \$		100 000 \$			1 500 000 \$		129 942 \$		132 593 \$		135 298 \$	138 680 \$		2 138 887 \$	
3										Diffusion de la publicité						
Total			3 471 \$		3 494 \$		3 517 \$		3 540 \$		3 563 \$		3 585 \$	3 609 \$	24 780 \$	
4										Publicité et affiches						
Total			2 500 \$		2 550 \$		2 601 \$		2 653 \$		2 706 \$		2 760 \$	2 815 \$	18 586 \$	
5																
Total															0 \$	
6				Réalisation d'études		Réalisation d'études						Implanter le scénario				
Total				25 000 \$		25 000 \$						100 000 \$			150 000 \$	
7	Local et équipements									Création et diffusion publicités						
Total	4 000 \$		1 773 \$		1 809 \$		1 845 \$		1 882 \$		1 920 \$		1 958 \$	1 997 \$	17 184 \$	
8		Concasser les agrégats				Concasser les agrégats	Réalisation d'études	Concasser les agrégats	Implanter le scénario choisi	Concasser les agrégats	Implanter le scénario choisi	Concasser les agrégats	Coût d'opération	Concasser les agrégats	Coût d'opération	
Sous-total	15 000 \$		15 300 \$		15 606 \$		15 918 \$		25 000 \$		16 236 \$		100 000 \$	16 892 \$	25 000 \$	
Total	15 000 \$		15 300 \$		15 606 \$		40 918 \$		116 236 \$		118 561 \$		41 892 \$	42 730 \$	406 243 \$	
9										Réalisation d'études		Implanter le scénario choisi		Coût d'opération		
Total							10 000 \$		10 200 \$		150 000 \$		25 000 \$	25 500 \$	220 700 \$	
10										Salaire et charge social						
Total					70 000 \$		71 400 \$		72 828 \$		74 285 \$		75 770 \$	77 286 \$	441 568 \$	
11																
Total															0 \$	
12																
Total															0 \$	
13										Études de caractérisation						
Total							35 700 \$						37 740 \$		73 440 \$	
14		Outils d'information ISÉ		Formation		Outils d'information ISÉ		Formation		Outils d'information ISÉ		Formation		Outils d'information ISÉ		
Sous-total		1 773 \$	5 000 \$	1 809 \$	5 100 \$	1 845 \$	5 202 \$	1 882 \$	5 306 \$	1 920 \$		1 958 \$		1 997 \$		
Total		6 773 \$		6 909 \$		7 047 \$		7 188 \$		1 920 \$		1 958 \$		1 997 \$	33 792 \$	
15										Concours prix						
Total			500 \$		510 \$		520 \$		530 \$		540 \$		550 \$	560 \$	3 710 \$	
GRAND TOTAL	23 750 \$		129 817 \$		125 368 \$		1 698 028 \$		344 469 \$		679 796 \$		561 259 \$	433 294 \$	3 999 492 \$	

Tableau 27 : Estimation des coûts des mesures associées au PGMR par année pour Schefferville

Ville de Schefferville															
Mesure	2020	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	Total
1		Projet -pilote matières recyclables								Achat de bacs		Collecte porte-en-porte			
Total		2 423 \$								81 215 \$		58 848 \$		60 024 \$	202 509 \$
2										Collecte porte-en-porte et achat de bacs		Collecte porte-en-porte			
Total										138 908 \$		58 848 \$		60 024 \$	257 780 \$
3										Diffusion de la publicité					
Total		1 875 \$		1 912 \$		1 951 \$		1 990 \$		2 029 \$		2 070 \$		2 111 \$	13 938 \$
4															
Total		1 500 \$		1 530 \$		1 561 \$		1 592 \$		1 624 \$		1 656 \$		1 689 \$	11 151 \$
5															0 \$
Total															0 \$
6				Réalisation d'études		Réalisation d'études						Implanter le scénario			
Total				25 000 \$		25 000 \$						100 000 \$			150 000 \$
7				Local et Équipements	Création et diffusion publicités	Création et diffusion publicités									
Sous-total				4 080 \$	980 \$	1 000 \$		1 020 \$		1 040 \$		1 061 \$		1 082 \$	
Total				5 060 \$		1 000 \$		1 020 \$		1 040 \$		1 061 \$		1 082 \$	10 262 \$
8		Concasser les agrégats			Concasser les agrégats	Réalisation d'études	Concasser les agrégats	Implanter le scénario choisi	Concasser les agrégats	Implanter le scénario choisi	Concasser les agrégats	Coût d'opération	Concasser les agrégats	Coût d'opération	
Sous-total		15 000 \$			15 300 \$	15 606 \$	25 000 \$	15 918 \$	100 000 \$	16 236 \$	102 000 \$	16 561 \$	25 000 \$	16 892 \$	25 500 \$
Total		15 000 \$			15 300 \$	40 606 \$		115 918 \$		118 236 \$		41 561 \$		42 392 \$	389 013 \$
9						Réalisation d'études			Implanter le scénario choisi		Coût d'opération				
Total						10 000 \$			10 200 \$		150 000 \$				220 700 \$
10															0 \$
Total															0 \$
11															0 \$
Total															0 \$
12															0 \$
Total															0 \$
13				Études de caractérisation				Études de caractérisation							
Total				35 000 \$				37 000 \$						72 000 \$	
14		Outils d'information ISÉ	Formation	Outils d'information ISÉ	Formation	Outils d'information ISÉ	Formation	Outils d'information ISÉ	Formation	Outils d'information ISÉ					
Sous-total		960 \$	5 000 \$	980 \$	5 100 \$	1 000 \$	5 202 \$	1 020 \$	5 306 \$	1 040 \$		1 061 \$		1 082 \$	
Total		5 960 \$		6 080 \$		6 202 \$		6 326 \$		1 040 \$		1 061 \$		1 082 \$	27 751 \$
15		Concours prix													
Total		500 \$		510 \$		520 \$		530 \$		540 \$		550 \$		560 \$	3 710 \$
GRAND TOTAL	0 \$	26 757 \$		89 882 \$		86 319 \$		137 045 \$		531 092 \$		290 104 \$		193 905 \$	1 355 105 \$

Tableau 28 : Revenus et coûts de mise en œuvre du PGMR

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
REVENUS									
Redistribution des redevances à l'élimination	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	19 270 \$	154 160 \$
ARPE	1 022 \$	1 496 \$	1 496 \$	1 496 \$	1 496 \$	1 496 \$	1 496 \$	1 496 \$	11 494 \$
Total	20 292 \$	20 766 \$	20 766 \$	20 766 \$	20 766 \$	20 766 \$	20 766 \$	20 766 \$	165 654 \$
DÉPENSES									
Coûts des mesures	23 750 \$	156 574 \$	215 250 \$	1 784 347 \$	481 514 \$	1 210 888 \$	851 363 \$	627 199 \$	5 350 885 \$
Collecte sélective	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	275 465 \$	194 146 \$	198 704 \$	668 315 \$
Écocentre	289 657 \$	294 398 \$	299 258 \$	304 240 \$	309 346 \$	314 579 \$	319 944 \$	325 443 \$	2 456 865 \$
Total	313 407 \$	450 972 \$	514 508 \$	2 088 587 \$	790 860 \$	1 800 932 \$	1 365 453 \$	1 151 346 \$	8 476 065 \$
Coût du plan moins les revenus	293 115 \$	430 206 \$	493 742 \$	2 067 821 \$	770 094 \$	1 780 166 \$	1 344 687 \$	1 130 580 \$	8 310 411 \$

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Bien que la valorisation énergétique des matières résiduelles soit encore considérée comme étant une forme d'élimination au Québec, la MRC considère tout de même très sérieusement cette avenue pour la gestion de ses matières résiduelles.

En effet, dans une optique d'autonomie régionale, de diminution des coûts de transport et des émissions de gaz à effet de serre, de synergies industrielles, de performance environnementale, de diminution de l'enfouissement, etc., la MRC est d'avis que des démarches de valorisation énergétique locales doivent être entreprises rapidement.

Selon nos recherches préliminaires, des technologies performantes existent et fonctionnent en région nordique. D'importants coûts sont donc à prévoir pour l'éventuel aménagement des infrastructures requises pour le conditionnement des matières et leur valorisation. Le présent PGMR entame donc cette démarche et selon les résultats des études prévues au plan d'action, il est possible que ce dernier doive être mis à jour par la MRC avant son échéance.

Si ce projet voit le jour et qu'un changement réglementaire concernant la valorisation énergétique est possible, la performance de la MRC en GMR changera drastiquement, et ce, très positivement, considérant que le passif environnemental de la région pourrait également être géré par cette initiative. **Mentionnons également que cette orientation du PGMR de la MRC cadre avec le plan d'action 2019-2014 du gouvernement du Québec (action 22 stratégie 6).**



8 SURVEILLANCE ET SUIVI

Afin de garantir le suivi et la surveillance, la MRC de Caniapiscau maintiendra son comité PGMR. Celui-ci devra, entre autres, voir et évaluer si les mesures prescrites ont été mises en place et si les objectifs fixés par la municipalité sont atteints. La coordination en gestion des matières résiduelles permettra également d'assurer la mise en œuvre du PGMR et, notamment, le développement d'outils de suivi.

Un rapport devra être rédigé annuellement afin de permettre d'évaluer le niveau de réalisation des mesures et leur efficacité et permettra d'apporter des modifications, le cas échéant, dans la mise en œuvre des mesures. Ce rapport sera transmis au MELCC au plus tard le 30 juin.

Il fera l'objet d'une publication dans les journaux afin de rendre les données de suivi accessibles au public.

De plus, en raison de l'ampleur des démarches à entreprendre et des études à réaliser, il se pourrait que la MRC mette à jour son plan d'action avant échéance.



ANNEXE 1 — FICHES SUR LES MESURES DU PLAN D'ACTION

Mesure 1 : Mettre en place un programme de récupération des matières recyclables

Orientation régionale

1. Mettre en place des collectes de matières recyclables

Description et mise en contexte

Les villes de Fermont et de Schefferville devront mettre en place un programme de récupération des matières recyclables afin de réduire la quantité de matière enfouie d'ici 2027. Considérant le taux actuel de récupération de 13 %, il est visé d'atteindre un taux de récupération de 35 % d'ici 2027.

Actions

Réaliser un projet-pilote de collecte des matières recyclables
 Concertation des parties prenantes
 Discussion d'un partenariat avec l'organisme de gestion désigné
 Achat de bacs
 Démarrer la collecte de porte en porte à Fermont et à Schefferville
 Demander aux villes un rapport annuel de suivi

Année de réalisation

2020-2021
 2021-2027
 2023-2024
 2025
 2026
 2025-2027

Objectifs de la Politique concernés

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs ciblés

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

Fermont et Schefferville

Collaborateurs :

Minières – Communautés autochtones

Budget total sur sept ans

2020 : 2 375 \$	2024 : 0 \$
2021 : 2 423 \$	2025 : 275 465 \$
2022 : 0 \$	2026 : 194 146 \$
2023 : 0 \$	2027 : 198 704 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Dépôt du bilan du projet-pilote de collecte des matières recyclables
 Entente finalisée avec l'organisme de gestion désigné
 Dépôt d'un rapport de suivi par les deux municipalités démontrant la réduction de la quantité de matières enfouies suite à la mise en place de la collecte des matières recyclables

Mesure 2 : Mettre en place un programme de récupération des matières organiques

Orientation régionale :

1. Mettre en place des collectes de matières organiques

Description et mise en contexte

La Ville de Fermont devra mettre en place un programme de récupération des matières organiques ainsi que le bois et le carton afin de réduire la quantité enfouie d'ici 2027. Considérant le taux actuel de récupération de 0 %, il est visé d'atteindre un taux de récupération de 30 % d'ici 2027. La municipalité de Schefferville a déjà mis en place un programme d'apport volontaire de matières organiques à l'écocentre.

Actions	Année de réalisation
Réaliser un projet-pilote de collecte des matières organiques	2020
Encourager les entreprises privées à desservir les besoins en élimination des boues de fosses septiques limitant ainsi les équipements municipaux à cet effet	2020-2027
Concertation des parties prenantes	2021-2027
Demande d'un rapport annuel à la Ville de Schefferville sur l'apport volontaire	2021-2024
Réalisation d'études pour meilleure scénario incluant le bois et le carton	2021
Présentation de la technologie choisie au Conseil municipal pour adoption	2022
Implanter la technologie de traitement choisie	2023
Démarrer la collecte de porte en porte sur l'ensemble de la Ville de Fermont	2024

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs	Matières visées	Municipalités visées
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Fermont
<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input type="checkbox"/> Matières recyclables	<input checked="" type="checkbox"/> Schefferville
<input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières organiques	
	<input type="checkbox"/> Encombrants	
	<input type="checkbox"/> CRD	

Mise en œuvre

Responsables :	Collaborateurs :
Fermont et Schefferville	Minières

Budget total sur sept ans :

2020 : 2 375 \$	2024 : 129 942 \$
2021 : 100 000 \$	2025 : 271 501 \$
2022 : 0 \$	2026 : 194 146 \$
2023 : 1 500 000 \$	2027 : 198 704 \$

Résultats attendus Indicateurs de suivi

Dépôt du bilan du projet-pilote de collecte des matières organiques à Fermont
 Dépôt du bilan de l'apport volontaire à Schefferville
 Dépôt des études réalisées
 Prise de décision par résolution du Conseil municipal de la technologie choisie
 Dépôt d'un rapport de suivi annuel de chaque municipalité démontrant la réduction de la quantité de matières enfouies suite à la mise en place de la collecte des matières organiques

Mesure 3 : Concevoir des publicités sur les matières recyclables et organiques

Orientation régionale :

1. Mettre en place des collectes de matières recyclables et organiques

Description et mise en contexte

Les Villes de Fermont et de Schefferville devront concevoir des publicités pour encourager et inciter leurs citoyens et entreprises à adhérer au recyclage et au compostage afin d'atteindre un taux de récupération des matières recyclables de 35 % et 30 % pour les matières organiques d'ici 2027.

Action

Créer des campagnes publicitaires dans nos divers médias

Année de réalisation

2021-2027

Mettre de l'information constante sur le site internet de chaque municipalité

2021-2027

Rencontrer les entreprises pour promouvoir le recyclage et le compostage

2022-2023

Objectifs de la Politique

Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant

Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

Résidentiel

Industries, commerces et institutions (ICI)

Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

Déchets

Matières recyclables

Matières organiques

Encombrants

CRD

Municipalités visées

Fermont

Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs :

Minières et MRC

Budget total sur sept ans :

2020 : 0 \$

2024 : 5 530 \$

2021 : 5 346 \$

2025 : 5 592 \$

2022 : 5 406 \$

2026 : 5 655 \$

2023 : 5 468 \$

2027 : 5 720 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Divers renseignements pour promouvoir le recyclage et le compostage sont publiés dans le journal et à la radio à tous les mois

Des dépliants sont déposés dans les cases postales

Site internet avec une section dédiée au recyclage et au compostage

Compte-rendu du nombre d'entreprises rencontrées

Mesure 4 : Promouvoir la réduction à la source

Orientation régionale :

2. Réduire les accumulations de matières résiduelles

Description et mise en contexte

Afin de réduire les accumulations des matières résiduelles, la première solution est de promouvoir la réduction de la consommation et la production de déchets

Actions

	Année de réalisation
Utiliser les outils publiés par Recyc-Québec et les publier sur notre site Internet	2021-2027
Concevoir des campagnes publicitaires sur le gaspillage alimentaire et la production de déchets dans le journal et sur le site Internet de chaque municipalité	2021-2027
Concevoir des panneaux publicitaires à afficher sur le gaspillage et la production de déchets dans chaque municipalité	2022-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

MRC

Collaborateurs :

Municipalités

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 4 245 \$
2021 : 4 000 \$	2025 : 4 330 \$
2022 : 4 080 \$	2026 : 4 416 \$
2023 : 4 162 \$	2027 : 4 504 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Trousses et trucs publiés sur le site internet de la MRC de Caniapiscau
Campagnes publicitaires
Panneaux publicitaires installés sur un terrain de chaque municipalité
Un sondage est fait pour savoir si les gens ont diminué leur consommation

Mesure 5 : Brosse le portrait de la situation de l'accumulation de matières résiduelles

Orientation régionale :

2. Réduire les accumulations de matières résiduelles

Description et mise en contexte

Les municipalités et les autres parties prenantes ont accumulé des quantités importantes de matières résiduelles non traitées au courant des dernières années. Il n'y a aucun registre contenant les quantités de matières accumulées ni le type des matières.

Actions

Demander à chaque collaborateur un portrait détaillé de l'inventaire de chacune des matières résiduelles accumulées ainsi que leur lieu d'entreposage	Année de réalisation 2021-2027
Demander un rapport annuel des pneus, dormants, bois, meubles, résidus d'asphalte ou autres générés à chaque année	2021-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI).
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsable :

MRC

Collaborateurs :

Municipalités et parties prenantes (minières, entreprises et communautés autochtones)

Budget total sur sept ans :

2020 : 0 \$	2024 : 0 \$
2021 : 0 \$	2025 : 0 \$
2022 : 0 \$	2026 : 0 \$
2023 : 0 \$	2027 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Dépôt d'un registre de toutes les matières accumulées sur le territoire
 Rapport annuel déposé au plus tard le 31 mars de l'année suivante
 Portrait réel permettant de voir si les matières résiduelles peuvent être recyclées ou valorisées
 Avoir la traçabilité des matières en continue

Mesure 6 : Réduire l'accumulation des matières résiduelles

Orientation régionale :

2. Réduire les accumulations de matières résiduelles

Description et mise en contexte

Les municipalités et les parties prenantes devront trouver des débouchés aux matières résiduelles accumulées. Il est important de considérer tous les débouchés potentiels incluant la valorisation énergétique.

Actions

	Année de réalisation
Réaliser des études sur la valorisation locale des matières accumulées tel que dormants de chemins de fer, pneus surdimensionnés et encombrants	2022-2023
Organiser des ventes d'inventaire par les municipalités et les minières	2022
Faire un bilan annuel de ce qui s'est accumulé dans l'année et ce qui s'est valorisé	2020-2027
Mettre en place le scénario émergent de l'étude	2026

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsable :

Municipalités

Collaborateurs :

MRC et parties prenantes (minières, entreprises et communautés autochtones)

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 0 \$
2021 : 0 \$	2025 : 0 \$
2022 : 50 000 \$	2026 : 200 000 \$
2023 : 50 000 \$	2027 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Dépôt d'une étude de faisabilité sur la valorisation de matières accumulées
Présentation au Conseil municipal pour une prise de décision
Des encombrants accumulés sont réutilisés par d'autres consommateurs
Un bilan est déposé et nous voyons que la quantité de matières résiduelles accumulées est moindre

Mesure 7: Favoriser le réemploi

Orientation régionale :

3. Favoriser l'autonomie régionale et la gestion locale des débouchés

Description et mise en contexte

De nombreux encombrants et des articles pouvant être réutilisés se retrouvent à l'enfouissement. Les municipalités doivent mettre en place une ressourcerie attrayante afin que les citoyens puissent les réutiliser à bas prix et en faire la promotion pour que les gens y apportent leurs articles.

Actions

Avoir un nouveau local et de nouveaux équipements pour la ressourcerie existante « La brocante » à Fermont

Création et diffusion de publicités pour promouvoir la ressourcerie existante

Achat d'équipement pour faire une ressourcerie communautaire à Schefferville

Faire un bilan à chaque année des articles réemployés

Année de réalisation

2020-2021

2021-2027

2022

2021-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs :

MRC

Budget total sur sept ans

2020 : 4 000 \$

2021 : 1 773 \$

2022 : 6 869 \$

2023 : 2 845 \$

2024 : 2 902 \$

2025 : 2 960 \$

2026 : 3 019 \$

2027 : 3 079 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Augmentation du taux d'achalandage de la ressourcerie existante

Dépliants disponibles pour susciter le magasinage

Ressourcerie implantée à Schefferville

Dépôt d'un bilan des quantités de matières réemployées

Mesure 8 : Prioriser le traitement local des agrégats

Orientation régionale :

3. Favoriser l'autonomie régionale et la gestion locale des débouchés

Description et mise en contexte

Les agrégats peuvent facilement être valorisés localement. Afin de réduire les quantités de matières enfouies, les municipalités doivent évaluer les possibilités de traiter localement cette matière

Actions

	Année de réalisation
Concasser une partie des agrégats pour l'employer sur des routes non pavées	2020-2027
Acheminer annuellement aux minières et aux ICI un formulaire pour connaître les quantités des résidus d'agrégats générés	2021-2027
Faire une étude de faisabilité sur les modes de valorisation possible pour les agrégats non utilisés	2023
Mettre en place le mode de valorisation choisi pour le conditionnement des agrégats	2024-2025

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs :

MRC et Minières

Budget total sur sept ans

2020 : 15 000 \$	2024 : 232 154 \$
2021 : 30 300 \$	2025 : 236 797 \$
2022 : 30 906 \$	2026 : 83 453 \$
2023 : 81 524 \$	2027 : 85 122 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Réception d'un formulaire à la MRC à chaque année assurant ainsi le suivi
 Dépôt de l'étude de faisabilité
 Infrastructures mises en place pour accueillir les agrégats
 Diminution des quantités d'agrégats enfouis au LEET

Mesure 9 : Considérer la valorisation énergétique des matières résiduelles

Orientation régionale :

3. Favoriser l'autonomie régionale et la gestion locale des débouchés

Description et mise en contexte

Afin de réduire la quantité de matière éliminées et en considérant le contexte régional, la MRC doit considérer la valorisation énergétique des matières résiduelles.

Actions	Année de réalisation
Faire un suivi dans un rapport annuel les matières résiduelles qui ne seront pas compostées ou recyclées dont les boues	2022-2025
Réaliser une étude sur la possibilité d'utiliser un système de biomasse pour les matières ne pouvant pas se retrouver dans le système de compostage choisi	2023
Réaliser une étude pour comparer les différentes options (Transport vers le centre de tri, biomasse et enfouissement)	2024
Faire des représentations auprès du MELCC et recherche de financement	2023-2024
Implanter le meilleur scénario	2025

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs :

minières

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 20 400 \$
2021 : 0 \$	2025 : 300 000 \$
2022 : 0 \$	2026 : 50 000 \$
2023 : 20 000 \$	2027 : 51 000 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Dépôt d'un rapport annuel des matières résiduelles
 Réception des résultats de l'étude réalisée
 Présentation au Conseil de chaque municipalité
 Accord du MELCC et financement obtenue
 Mettre en place un système de biomasse

Mesure 10 : Assurer la coordination en GMR

Orientation régionale :

4. Mettre en œuvre le PGMR de façon concertée

Description et mise en contexte

Afin d'assurer la mise en œuvre du PGMR et assurer le suivi des mesures, la MRC doit embaucher un coordonnateur en gestion des matières résiduelles.

Actions	Année de réalisation
Afficher une offre d'emploi	2021
Embauche d'un coordonnateur	2022
Accompagner les parties prenantes pour la réalisation des études	2022-2025
Suivi des rapports annuels	2022-2027
Faire un état d'avancement du PGRM annuellement au conseil de la MRC	2021-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs	Matières visées	Municipalités visées
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)	<input checked="" type="checkbox"/> Déchets <input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables <input checked="" type="checkbox"/> Matières organiques <input checked="" type="checkbox"/> Encombrants <input checked="" type="checkbox"/> CRD	<input checked="" type="checkbox"/> Fermont <input type="checkbox"/> Schefferville

Mise en œuvre

Responsable :	Collaborateurs :
Ville de Fermont	MRC

Budget total sur sept ans	
2020 : 0 \$	2024 : 72 828 \$
2021 : 0 \$	2025 : 74 285 \$
2022 : 70 000 \$	2026 : 75 770 \$
2023 : 71 400 \$	2027 : 77 286 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Offre d'emploi publiée dans le journal et sur le site internet de la ville
 Nouvel employé à la Ville de Fermont
 Nombre de rencontres avec les parties prenantes
 Compilation des données dans les rapports annuels reçus
 Présentation des mesures réalisées au Conseil de la MRC

Mesure 11 : Faire un suivi serré de la mise en œuvre du PGMR

Orientation régionale :

1. Mettre en œuvre le PGMR de façon concertée

Description et mise en contexte

La mise en œuvre du PGMR requiert un suivi serré de son plan d'action afin de s'assurer que chacune mesure soit réalisée.

Actions	Année de réalisation
Organiser des réunions avec les municipalités afin de discuter de l'avancement de la gestion des matières résiduelles	2021-2027
Établir une procédure de collecte de données en continu	2022
Produire un bilan territorial annuel de performance	2022-2027
Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	2022-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs	Matières visées	Municipalités visées
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Fermont
<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables	<input checked="" type="checkbox"/> Schefferville
<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières organiques	
	<input checked="" type="checkbox"/> Encombrants	
	<input checked="" type="checkbox"/> CRD	

Mise en œuvre

Responsable : MRC	Collaborateurs : Municipalités
-----------------------------	--

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 0 \$
2021 : 0 \$	2025 : 0 \$
2022 : 0 \$	2026 : 0 \$
2023 : 0 \$	2027 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Compte rendu des réunions permettant de suivre l'évolution de l'application des mesures
 Dépôt mensuellement à la MRC par chaque municipalité d'un rapport sur leurs données respectives
 Dépôt au Conseil de la MRC du bilan territorial de performance
 Rapport annuel transmis au MELCC pour obtenir les redevances à l'élimination de matières résiduelles

Mesure 12 : Inclure les minières dans la concertation

Orientation régionale :

4. Mettre en œuvre le PGMR de façon concertée

Description et mise en contexte

La collaboration avec les minières est indispensable dans la mise en œuvre du PGMR. Principalement en considérant que le site d'enfouissement pour la Ville de Fermont appartient à Arcelor Mittal.

Actions

	Année de réalisation
Faire des réunions au moins deux fois l'an avec les deux minières	2021-2027
Approcher Tata Steel Minerals pour sa participation à nos rencontres	2022
Établir le rôle de chacun pour mettre en œuvre le PGMR et faire le suivi	2021-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsable :

MRC

Collaborateurs :

Minières

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 0 \$
2021 : 0 \$	2025 : 0 \$
2022 : 0 \$	2026 : 0 \$
2023 : 0 \$	2027 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Compte rendu de chaque réunion
 Rencontre planifiée avec Tata Steel Minerals
 Tâches définies pour chaque minière
 Rapport annuel des tâches effectuées
 Réalisation des mesures assurées

Mesure 13 : Assurer un suivi de la performance des matières résiduelles générées

Orientation régionale :

4. Mettre en œuvre le PGMR de façon concertée

Description et mise en contexte

Les matières résiduelles ne sont pas pesées avant leur élimination au LEET et au LEMN. Les quantités de matières générées et éliminées sont donc connues uniquement par des moyens détournés.

Actions	Année de réalisation
Faire des démarches auprès d'ArcelorMittal pour que les matières résiduelles soient pesées avant l'enfouissement	2021
Demander à la Ville de Schefferville d'effectuer une caractérisation des matières résiduelles enfouies aux trois ans	2022-2025
Demander à la Ville de Fermont d'effectuer une caractérisation des matières résiduelles enfouies à tous les 3 ans	2023-2026

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs	Matières visées	Municipalités visées
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel	<input checked="" type="checkbox"/> Déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Fermont
<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables	<input checked="" type="checkbox"/> Schefferville
<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières organiques	
	<input checked="" type="checkbox"/> Encombrants	
	<input checked="" type="checkbox"/> CRD	

Mise en œuvre

Responsables :	Collaborateurs :
Municipalités	MRC et ArcelorMittal

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 0 \$
2021 : 0 \$	2025 : 37 000 \$
2022 : 35 000 \$	2026 : 37 740 \$
2023 : 35 700 \$	2027 : 0 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Les matières résiduelles sont pesées et nous avons les quantités qui sont enfouies
 Un rapport de caractérisation est rédigé en 2022 et 2025 pour la Ville de Schefferville
 Un rapport de caractérisation est rédigé en 2023 et 2026 pour la Ville de Fermont
 Amélioration de la connaissance sur les matières résiduelles enfouies au LEET et au LEMN pour mieux les gérer

Mesure 14 : Sensibiliser les citoyens au sujet des collectes

Orientation régionale :

5. Maintenir des communications soutenues avec la population

Description et mise en contexte

L'atteinte des objectifs se fait avec la collaboration des citoyens. Il est important d'informer et de sensibiliser les citoyens sur l'arrivée des nouvelles collectes afin d'assurer leur collaboration.

Actions	Année de réalisation
Élaborer un plan de communication	2021
Produire un dépliant d'ISÉ et le distribuer par la poste et dans les commerces	2021-2027
Promouvoir le programme « Ici on recycle » de Recyc-Québec auprès des ICI	2021-2027
Organiser des formations sur le compostage domestique	2021-2024
Adopter des règlements municipaux pour inciter les citoyens et les ICI à adopter des comportements responsables	2023-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs	Matières visées	Municipalités visées
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Fermont
<input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI)	<input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables	<input checked="" type="checkbox"/> Schefferville
<input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)	<input type="checkbox"/> Encombrants	
	<input checked="" type="checkbox"/> CRD	

Mise en œuvre

Responsables :
Municipalités

Collaborateurs :
MRC

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 13 514 \$
2021 : 7 733 \$	2025 : 2 960 \$
2022 : 12 989 \$	2026 : 3 019 \$
2023 : 13 249 \$	2027 : 3 079 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Plan de communication établi
 Dépliants distribués
 Les entreprises ont adhéré au programme « Ici on recycle » de Recyc-Québec auprès des ICI
 Formations données dans chaque municipalité et rapport sur le nombre de personnes présentes
 Nouveaux règlements adoptés sur les différentes collectes
 Les citoyens participent aux collectes.

Mesure 15 : Sensibiliser les citoyens au sujet du PGMR

Orientation régionale :

5. Maintenir des communications soutenues avec la population

Description et mise en contexte

L'atteinte des objectifs se fait avec la collaboration des citoyens. Il est important d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les objectifs du PGMR afin d'assurer leur collaboration.

Actions

	Année de réalisation
Mettre à jour le site internet de la MRC avec un onglet spécifique au PGMR	2021
Organiser des concours avec questionnaire pour encourager les gens à s'informer sur les différentes sections du PGMR	2021-2027
Publier les bilans de performance et le rapport annuel de suivi sur le site internet	2021-2027

Objectifs de la Politique

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matière éliminée par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD

Générateurs

- Résidentiel
- Industries, commerces et institutions (ICI)
- Construction, rénovation et démolition (CRD)

Matières visées

- Déchets
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Encombrants
- CRD

Municipalités visées

- Fermont
- Schefferville

Mise en œuvre

Responsables :

MRC

Collaborateurs :

Budget total sur sept ans

2020 : 0 \$	2024 : 1 060 \$
2021 : 1 000 \$	2025 : 1 080 \$
2022 : 1 020 \$	2026 : 1 100 \$
2023 : 1 040 \$	2027 : 1 120 \$

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Site internet modernisé avec un onglet PGMR

Concours réalisés et prix (objets réutilisables) sont distribués.

Bilans de performance et rapport annuel de suivi publiés sur le site internet de la MRC

Les citoyens appellent pour en apprendre davantage sur le PGMR

ANNEXE 2 — ORGANISATION DES COLLECTES MUNICIPALES

Cueillette des ordures ménagères

Secteur résidentiel et commercial

SERVICES TECHNIQUES-Ville de Fermont



Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Résidentiel	Commercial	Résidentiel	Commercial
Du Parc Des Mélèzes Ibergville Champlain Franklin Collin Alexandre Garnier Le Carrefour De l'Aquilon Des Glaces Comeau Du Mistral Johnson Cosmos Télébec Caserne incendie Du Camp (poubelles vertes) Chapitoux Bertrand	<ul style="list-style-type: none"> • Location Battlefield (Mardi) • Aréna Daniel Demers (été 1 fois) • Hôtel de Ville • MRC • Bibliothèque • Centre de santé • Venelles • Églises (1 fois) • Résidences des professeurs (Au besoin) • Habitat Fermont (1 fois) • Loge des Mooses • Esso • Lave-auto (Au besoin) • Blocs EBC (1 fois) • Chalet de service (1 fois) • Caisse populaire (1 fois) • Camping (été 2 fois) • Cafétéria Lac Bloom (faire celui dans le coin du parking) • Lagopèdes (1 fois) • ArcelorMittal (1 fois) • Mine Blackburn (1 fois) • Chapitoux (1 fois) • Corbin (1 fois) • Hydro-Québec (1 fois) • Béton Provincial 1 (1 fois) • Vitrierie Thibodeau (2 fois) • Béton Provincial 2 (1 fois) • Équipement Nordic (1 fois) • Réfrigération Pro-Nord (1 fois) • Transport Thérien (1 fois) • Lesage Transport (1 fois) • Stationnement des vans (1 fois) • SRG (1 fois) • Napa (1 fois) • Location Montfer (1 fois) • Lac Carheil (1 fois) • ArcelorMittal (10H36) • Bassin d'épuration 	Duchesneau De Brest De Brouage Holway Anik Tilly Mgr Labrie Éricson Severson Bougainville Des Sources Bélanger Boréale Des Bâtisseurs Pékan Galaxie Du Lac Fernandes Graphite	<ul style="list-style-type: none"> • Aréna Daniel Demers (hiver) • Bibliothèque (2 fois) • Centre de santé (2 fois) • Résidences des professeurs (Au besoin) • Loge des Mooses (2 fois) • Esso (2 fois) • Lave-auto (Au besoin) • Blocs Groupe Tech (1 fois) • Camping (été 2 fois) • Cafétéria Lac Bloom (2 fois) (faire celui dans le coin du parking) • Lagopèdes (1 fois) • Vitrierie Thibodeau (2 fois) • Transport Thérien (1 fois) • Lesage Transport (1 fois) • Stationnement des vans (1 fois) • ArcelorMittal (10H36)

Mise à jour le 31 août 2018

ANNEXE 3 — PRÉSENTATION DU PROJET DE COMPOSTAGE DE SCHEFFERVILLE

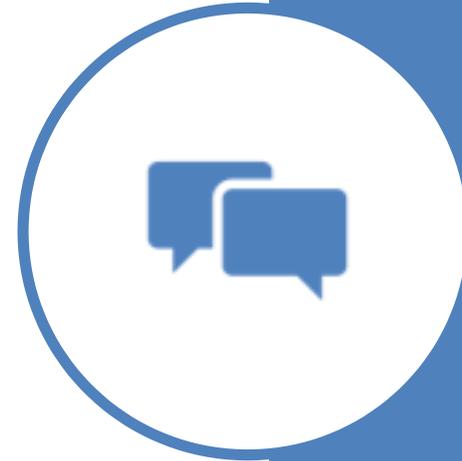
Projet pilote de compostage communautaire à Schefferville

Par Jézabel Alain-Lacombe, éco-conseillère et chargée de projet en
environnement



Plan de présentation

- Introduction
- Qu'est-ce que le compostage?
- Quoi composter?
- Pourquoi composter?
- Présentation du projet pilote de compostage communautaire à Schefferville





**CONSEIL
DE LA NATION INNU**
MATIMEKUSH-LAC-JOHN



matieres residuelles reunissant la Nation
Innu de Matimekush Lac John et la Nation Naskapi de
Kawawachikamach et la Ville de
Schefferville

- Projet pilote de compostage; une initiative
conjointe des 3 communautés
- Disponibilité d'une subvention dédiée
uniquement à la gestion des matières
résiduelles



Ville de
Schefferville

Qu'est-ce que le compost?

- Un fertilisant naturel ayant une odeur et apparence de terreau, obtenu grâce à un procédé de transformation basé sur la décomposition de matières organiques par des microorganismes (bactéries, insectes, champignons, etc.).



La recette du compost

- Carbone = matières organiques comme le papier, le carton, le carton, les feuilles mortes, le gazon, le bois déchiqueté, etc.
- Azote = matières comme les résidus de table, le marc de café, les pochettes de thé, les poils d'animaux et cheveux humains, etc.
- O₂ = Oxygène présent dans l'air qui permet l'activité des microorganismes
- H₂O = eau (humidité présente dans les matières organiques ou ajout d'eau)



Quoi mettre dans le compost?

Matières considérées comme compostables :

- Restants de table
 - Fruits
 - Légumes
 - Viandes et poisson
 - Pâtes, pain, riz, etc.
 - Coquilles d'œufs
 - Marc de café et pochettes de thé
- Papier (papier lettres, papier journal, papier de toilettes et essuie-tout, etc.)
- Carton (boîtes de carton, carton d'œufs, etc.)
- Résidus de jardin
 - Gazon
 - Branches
 - Feuilles



Qu'est-ce qui ne se composte pas ?

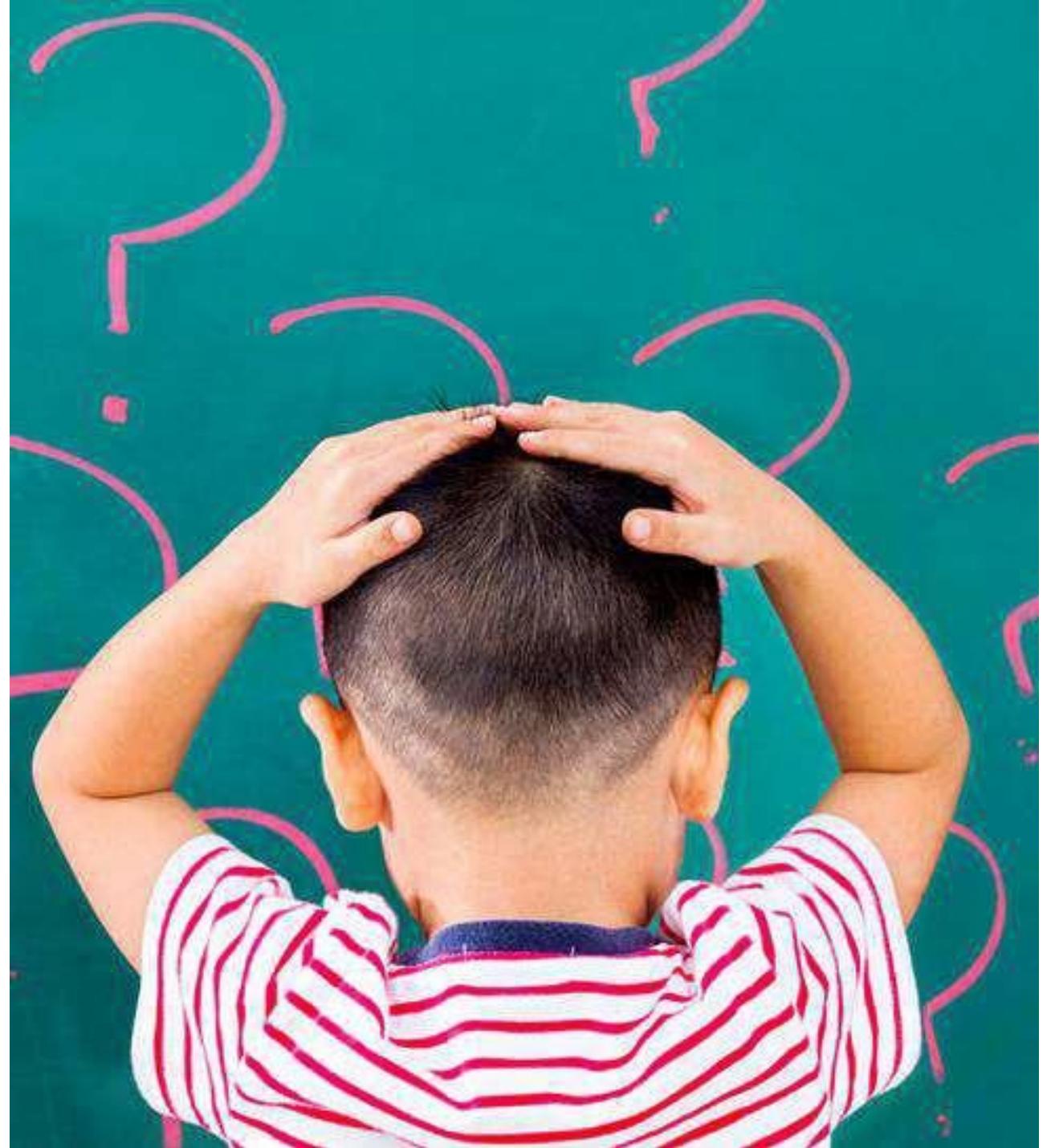
Les matières synthétiques (qui ne poussent pas de la terre et qui sont produites par l'homme):

- Produits et contenants en plastique (incluant styrofoam et styromousse, verres à café en carton ciré)
- Produits et contenants de métal
- Céramique, porcelaine, béton
- Verre
- Produits chimiques et dangereux
- Litière de chat, excréments de chiens
- Couches jetables



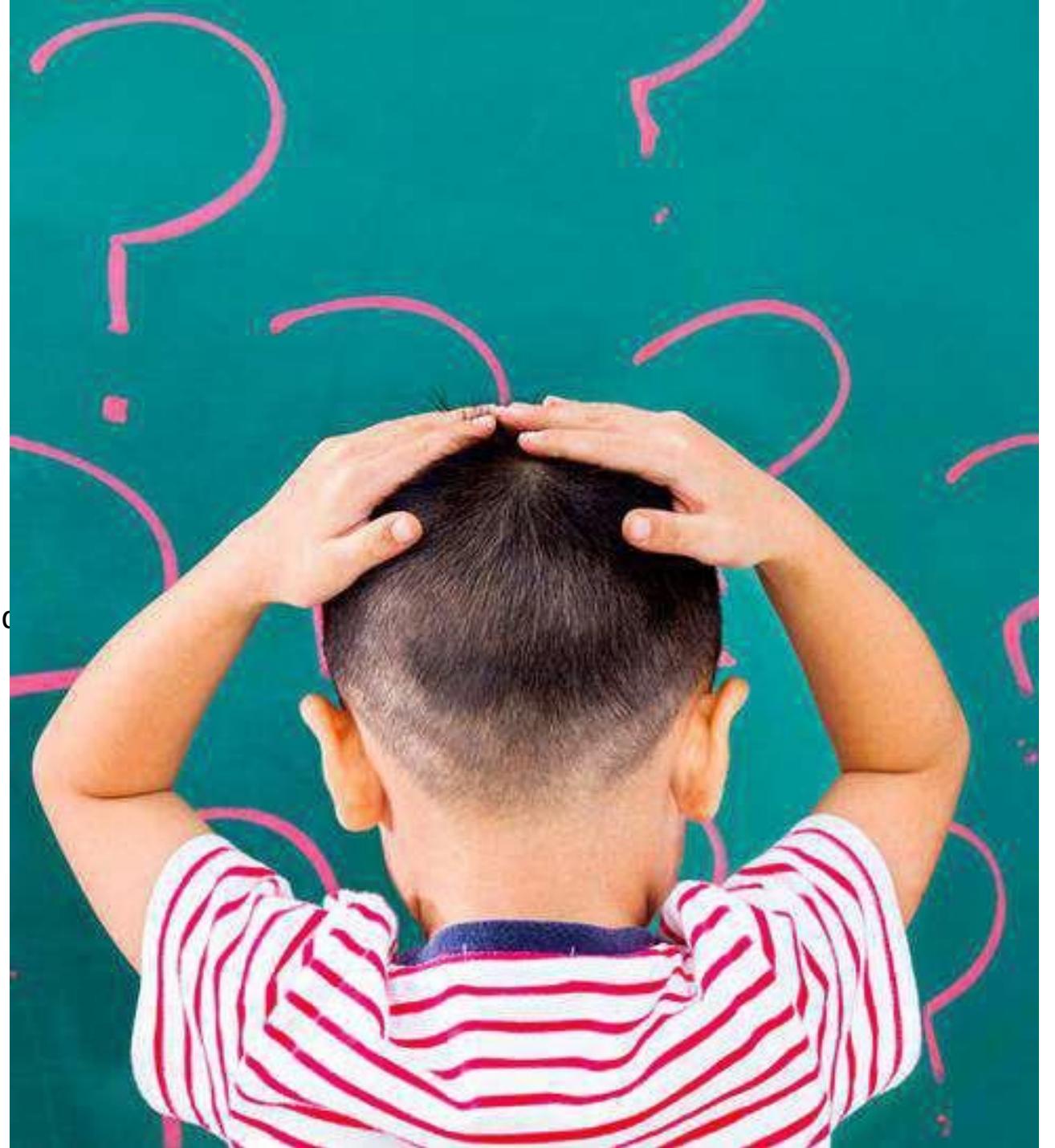
Pourquoi composter?

- Réduire les émissions de méthane
 - Les matières organiques enfouies produisent du méthane, ce qui contribue aux changements climatiques. *Le méthane a un potentiel de réchauffement climatique 25x plus grand que le CO₂.
- Recycler les nutriments dans le sol
 - Transformez les déchets organiques en engrais pour nourrir le sol et améliorer votre aménagement paysager, votre pelouse ou votre jardin.
- Réduire les coûts d'enfouissement
 - Réduire les coûts et augmenter la durée de vie du site d'enfouissement en limitant la quantité de déchets éliminés.



Pourquoi composter?

- Réduction des déchets
 - 30% de nos déchets sont constitués de matières organiques pouvant être compostées plutôt qu'envoyée au site d'enfouissement
- Réduction des coûts d'achat de fertilisants et de terre fertile
 - D'autant plus que ces produits sont importés du Sud par train.
- Le compost peut aider à revitaliser les sites dégradés (coupes forestières, sites miniers, sites contaminés, etc.)



Utilisation du compost

Ajouter du compost au sol permet de:

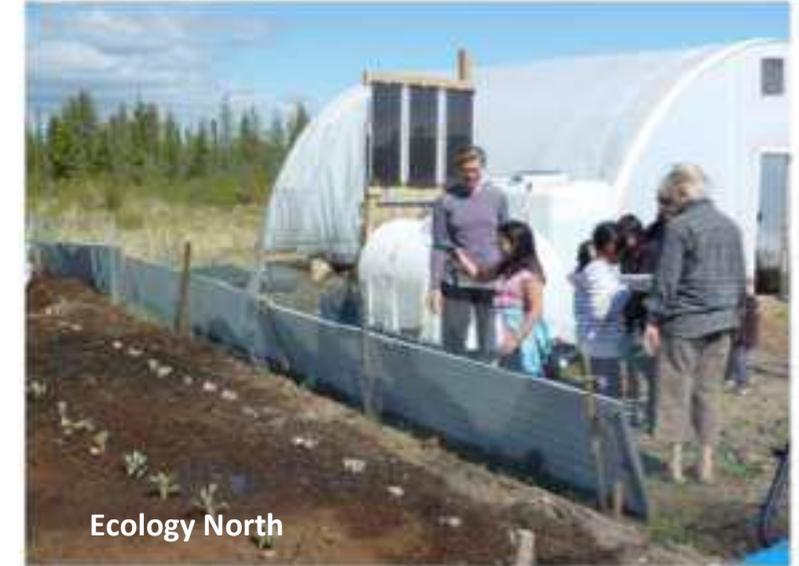
- Améliorer de la structure du sol
- Neutraliser le pH du sol
- Augmenter la capacité du sol à retenir les nutriments et les rendre disponibles pour les plantes
- Augmenter la capacité de rétention d'eau du sol
- Produire des plants moins vulnérables aux maladies

Tout cela pour améliorer la santé et le rendement de vos plantes, légumes, pelouses, etc.



Utilisation du compost

- Aménagement paysager sur les terrains privés et publics
- Restauration de sites dégradés
- Production en serres (légumes, fleurs, plantes médicinales, etc.)
- Plantation de graines (semis)
- Projets éducatifs dans les écoles



Composter dans des régions Nordiques, c'est possible!

- Alaska
 - Gustavus
 - Anchorage
- Groenland



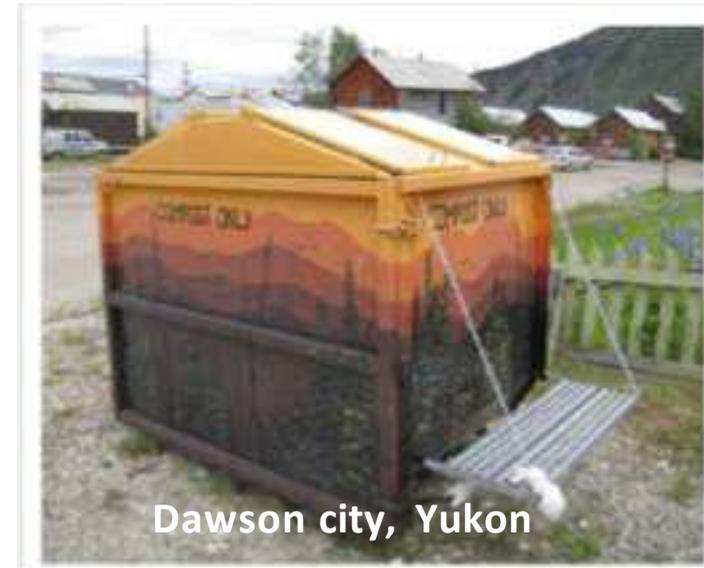
Source: Ecology North



Composter dans des régions Nordiques, c'est possible!

- Nord du Canada
 - Yukon
 - Yellowknife
 - Kuujuaq, QC
 - Iqaluit, NU
 - Makkovic, Labrador
 - Camp murailles (Romaine), QC

Source: Ecology North



Composter dans des régions Nordiques, c'est possible!

- Nord du Canada
 - Yukon
 - Yellowknife
 - Kuujuaq, QC
 - Iqaluit, NU
 - Makkovik, Labrador
 - Camp Murailles (Romaine), QC

Source: Ecology North



Composter : différentes techniques

- Compostage domestique
 - En tas ou dans contenant (différentes options)
- Compostage de quartier
 - Dans contenant (le plus souvent des boîtes en bois)
- Compostage **communautaire**, institutionnel et industriel
 - En piles
 - En andains
 - **En milieu fermé (composteur rotatif)**



Programmes communautaires de compostage

Bénéfices :

- Initiative à l'échelle de la communauté (Accessible. Chacun peut contribuer)
- Encourage les gens à s'engager dans la production et l'utilisation du compost
- Un premier pas vers des habitudes plus écologiques. Effet d'entraînement.



COMPOSTER À SCHEFFERVILLE

Présentation du projet pilote en bref



Objectifs du projet pilote

- Augmenter le taux de valorisation des matières résiduelles (diminuer les quantités à brûler et enfouir)
- Valoriser les matières organiques (résidus alimentaires), le carton et le papier (environ 37% du volume de déchets généré par le secteur résidentiel)
- Privilégier les options de valorisation locales ou nécessitant peu de transport
- Créer une valeur ajoutée pour la région ; un compost ou terreau utilisable pour la revégétalisation des sites dégradés, l'aménagement paysager ou la culture en serres.



Technique de compostage proposée

Compostage en milieu fermé

Pourquoi opter pour cette technique?

- Moins de nuisances liées aux animaux (pas d'odeurs et matières inaccessibles)
- Temps de maturation du compost réduit
- Protection contre le froid
- Moins de manutention et de machinerie nécessaire que méthode en tas ou en andains
- Facilité d'opération



Comment le composteur fonctionne?

- On vide le contenant de matières organiques dans le déversoir du composteur
- On ferme le couvercle
- Le composteur ajoute automatiquement des granules de bois
- Les matières sont déchiquetées par le broyeur
- On démarre le processus en appuyant sur le bouton du panneau de contrôle
- Le compost est prêt après 1 mois.



Comment le composteur fonctionne?



Emplacement suggéré pour le composteur :

Phase 1 du projet pilote

- Écocentre Tricomm, au 550 chemin de la Gare

Phase 2 du projet pilote

Si le projet va bien et que les membres de communautés participent en grand nombre, il serait possible d'acquérir un 2^e composteur et de le placer à Kawawachikamach.



À qui s'adresse ce projet?

Phase 1

- Citoyens intéressés
- Écoles et commerces intéressés

Les personnes intéressées à participer pourront s'inscrire comme auprès du personnel de l'écocentre (système de *membership*). Les participants recevront une formation personnalisée à domicile ainsi qu'un contenant pour récupérer leurs résidus organiques. Les membres pourront utiliser le compost produit.

Phase 2

Possibilité d'étendre le projet à l'ensemble de la population.

Collecte des résidus organiques

Contenants

- Bacs 80l ou chaudières scellées 5 gallons
 - *Système de remplacement possible avec les chaudières
- Chaudières : peuvent être conservées à l'intérieur sans odeurs.
Moins lourdes à transporter.

Collecte

- La collecte à domicile et le transport vers l'installation de compostage seront gratuits pour les membres inscrits
- Fréquence de collecte à déterminer (1x semaine, 1x aux 2 semaines, etc.).
- Pick-up ou petit camion modifié (avec benne par ex.)



Échéancier préliminaire de projet

Juin

- Séance d'information et consultation

Juillet

- Tournée des écoles et commerces
- Appel d'offre pour l'achat du composteur
- Appel d'offre pour le conteneur 20pi abritant le composteur
- Achat des contenants
- Commande du composteur
- Commande du conteneur

Août

- Aménagement de la zone où sera installée le

composteur (nivèlement et lit de pierre 0/3-4)

- Modification du conteneur (électricité, isolation, portes et fenêtres)
- Livraison du composteur et du conteneur 20pi

Septembre

- Formation du personnel
- Recrutement des participants
- Formation des participants et distribution des contenants de collecte

Octobre

- Début du projet pilote

Élément clé du succès du projet...

**VOTRE INTÉRÊT ET
VOTRE
PARTICIPATION!**

**Faites-nous part de
vos impressions,
commentaires,
suggestions!**



